



## Conseil de sécurité

Soixante et unième année

**5376<sup>e</sup>** séance

Mercredi 22 février 2006, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Bolton . . . . .	(États-Unis d'Amérique)
<i>Membres :</i>	Argentine . . . . .	M. Mayoral
	Chine . . . . .	M. Wang Guangya
	Congo . . . . .	M. Ikouebe
	Danemark . . . . .	M <sup>me</sup> Løj
	Fédération de Russie . . . . .	M. Denisov
	France . . . . .	M. de La Sablière
	Ghana . . . . .	Nana Effah-Apenteng
	Grèce . . . . .	M <sup>me</sup> Papadopoulou
	Japon . . . . .	M. Oshima
	Pérou . . . . .	M. De Rivero
	Qatar . . . . .	M. Al-Nasser
	République-Unie de Tanzanie . . . . .	M. Mahiga
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M. Thomson
	Slovaquie . . . . .	M. Burian

### Ordre du jour

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Australie, de la Malaisie, de la Sierra Leone, de Singapour et de l'Afrique du Sud des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, les représentants des pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter au titre de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Mark Malloch Brown, Secrétaire général adjoint et Chef de cabinet du Cabinet du Secrétaire général.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*J'invite M. Malloch Brown à prendre place à la table du Conseil.*

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : S/2006/85 et S/2006/111, qui contiennent des lettres en date des 3 et 15 février 2006 respectivement, adressées par le représentant de la Malaisie au Président du Conseil de sécurité; S/2006/113 qui contient une lettre en date du 17 février 2006, adressée par le représentant de l'Afrique du Sud

au Président du Conseil de sécurité; et les photocopies d'une lettre en date du 20 février 2006 adressée par le représentant de la Sierra Leone au Président du Conseil de sécurité, qui sera publiée en tant que document du Conseil sous la cote S/2006/117.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Mark Malloch Brown, Secrétaire général adjoint et Chef de cabinet du Cabinet du Secrétaire général.

Je donne maintenant la parole à M. Malloch Brown.

**M. Malloch Brown** (*parle en anglais*) : Je suis très heureux d'être en mesure de me joindre au Conseil aujourd'hui au nom du Secrétaire général pour informer les membres des mesures prises par le Secrétariat suite au récent audit du Bureau des services de contrôle interne portant sur les achats relatifs au maintien de la paix et les mesures prises pour améliorer nos systèmes d'achats et pour sévir contre le gaspillage, la fraude et autres abus potentiels.

C'est, à l'évidence, une séance inhabituelle tant de par son sujet que de par le fait que je fais l'exposé, mais comme vous avez, Monsieur le Président, demandé les vues des trois différentes composantes de l'Organisation des Nations Unies – le Bureau des services de contrôle interne, le Département de la gestion et le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), le Secrétaire général a estimé que, compte tenu du rôle que je joue en son nom en collaboration étroite avec les trois Départements, j'étais le haut fonctionnaire le mieux à même de vous informer, vous-même et vos collègues, de ces importantes questions qui revêtent, nous le reconnaissons, un grand intérêt pour vous. Toutefois, je pourrais ajouter que j'ai également été prié de faire un exposé à la Cinquième Commission en fin de semaine, ce que je serai très heureux de faire compte tenu du rôle de premier plan que joue l'Assemblée générale dans ces questions.

Comme le sait bien cet organe, à mesure de l'expansion du maintien de la paix, les achats relatifs au maintien de la paix sont devenus le domaine d'activité du Secrétariat qui connaît la plus forte croissance. De fait, durant les neuf années du mandat du Secrétaire général, la valeur des achats globaux des Nations Unies – dont le maintien de la paix représente 85 % – est passée d'environ 400 millions de dollars à plus de 1,6 milliard de dollars l'an dernier et plus de

2 milliards escomptés cette année. Rien que ces quatre dernières années, le Conseil de sécurité a donné pour mandat de créer six nouvelles missions de maintien de la paix, dont les missions intégrées complexes au Libéria, en Côte d'Ivoire, au Burundi, en Haïti et au Soudan, tout en autorisant des modifications importantes, l'extension des mandats pour cinq missions et en créant huit nouvelles missions politiques spéciales.

Ce redoublement d'activités a entraîné une augmentation de 70 % du personnel militaire déployé dans les missions de maintien de la paix, dont la grande majorité dépend des Nations Unies pour presque tout l'appui logistique. Le personnel civil a vu son nombre augmenter de 30 % au cours de la même période et compte à présent plus de deux fois le nombre d'employés du Secrétariat à New York. Déployer, nourrir et appuyer ce nombre de personnes exige littéralement des milliers de contrats chaque année. Rien que l'an dernier, par exemple, l'ONU a procédé à l'affectation par rotation de 150 000 soldats, affrété des centaines de vols et des douzaines de transports maritimes; transféré des centaines de tonnes de cargaisons et opéré des milliers de véhicules sur le terrain.

Dans ce contexte, nous nous félicitons vivement de ce que l'Assemblée générale ait prié le Bureau des services de contrôle interne de procéder à un examen indépendant des achats relatifs au maintien de la paix dans le cadre de l'audit de gestion approfondi portant sur les pratiques du Département des opérations de maintiens de la paix. Comme cela est indiqué dans la résolution 59/296, les objectifs principaux de l'audit, réalisé entre juillet et décembre 2005, étaient d'examiner les pratiques du DOMP et d'identifier les risques de double emploi, de fraude et d'abus de pouvoir.

L'audit a également évalué l'économie et l'efficacité globales des zones opérationnelles qui ont été examinées, en l'occurrence les passations de marchés. Les missions des Nations Unies au Soudan et en République démocratique du Congo ont servi d'études de cas. L'audit a porté sur le suivi de la mise en œuvre des recommandations précédentes du BSCI concernant les passations de marchés.

Les commissaires aux comptes sont parvenus à de nombreuses conclusions. Le BCSI a déjà fait un exposé séparé aux États Membres intéressés. Je ne vais donc

pas entrer dans le détail de ces conclusions, dont les États Membres peuvent prendre connaissance dans le rapport d'audit publié. Toutefois, les conclusions que le rapport tire sont au nombre de trois. Tout d'abord, l'Organisation est exposée à un risque sérieux de pertes financières car les contrôles internes sont inadéquats, la supervision de la gestion et les orientations stratégiques ont parfois présenté des lacunes, et l'administration n'a pas suffisamment veillé à faire preuve de la diligence voulue ni à mettre en place un haut niveau de comportement éthique et de responsabilisation, malgré les nombreuses irrégularités signalées dans les audits précédents.

Deuxièmement, le BSCI estime qu'il existe des preuves de pertes financières causées par une surestimation des dépenses et par une inflation des critères, alors que les contrôles qui permettraient de s'assurer que l'Organisation fait un usage optimal de ses ressources dans ses passations de marchés – y compris l'absence de documents et de garanties quant à l'exécution du budget – faisaient défaut.

Troisièmement, certains éléments semblent indiquer la possibilité d'irrégularités graves, notamment des cas de collusion ou de conflit d'intérêts avec des vendeurs – comme le prouvent les échanges inappropriés qui seraient intervenus entre des fonctionnaires de l'ONU, des gouvernements nationaux et des représentants des vendeurs – les annulations d'offres et les nouveaux appels d'offres sans justification valable, ainsi que les modifications d'appels d'offres par des chargés des achats. Ceci est très alarmant et exige une enquête urgente.

La plupart des 32 recommandations d'audit proposées par le BSCI en réponse à ces conclusions ont été acceptées par le Département de la gestion et le Département des opérations de maintien de la paix. Les autres font l'objet d'un débat en cours entre le BSCI et l'administration. Il existe un désaccord très marqué entre le BSCI et le Département des opérations de maintien de la paix quant à la méthode à suivre et quant à la qualité de certaines parties du rapport. Ce désaccord devra être résolu.

Je voudrais également exprimer une réserve personnelle, ayant moi-même travaillé sur le terrain pour les Nations Unies au début de ma carrière. Je suis préoccupé de constater que certaines de ces conclusions portent un jugement sur ces opérations selon des critères liés à un système de passation de

marchés et à des procédures qui ne tiennent pas compte des réalités sur le terrain et qui ont eux-mêmes besoin d'être réformés.

En réponse aux conclusions et en tant que mesure préventive pour protéger l'Organisation, sur demande du Département de la gestion et du Département des opérations de maintien de la paix, j'ai mis huit membres du personnel en congé spécial avec solde pendant que les questions soulevées par l'audit sont examinées plus avant. Ce congé spécial est, je souligne, une mesure administrative et non une mesure disciplinaire et ne signifie en aucun cas qu'il y ait eu malversation de la part des membres du personnel concernés. Nous sommes en train d'enquêter sur la situation de chacune de ces huit personnes. Pour certains, les enquêteurs du BSCI sont en train de lancer une enquête accélérée dans le cadre d'un plus large examen d'autres allégations d'éventuelles malversations relatives aux passations de marchés pesant sur des membres du personnel. Le BSCI a formé une équipe spéciale composée de 16 personnes, qui est chargée de traiter ces cas le plus rapidement possible. Plusieurs des membres du personnel en congé ne font toutefois pas actuellement l'objet d'une enquête. Dans leur cas, un examen administratif est en cours pour déterminer s'il y a eu des écarts de conduite ou des erreurs de gestion auxquels nous devons remédier avant qu'ils ne reprennent leurs fonctions. Je voudrais également ajouter qu'une fois que cela sera réglé, nous les accueillerons chaleureusement de nouveau au sein de l'Organisation, car nous tenons à les voir reprendre leur carrière sans être indûment sanctionnés.

Outre les enquêtes du BSCI, une vérification judiciaire plus complète, portant sur plusieurs années et confiée à des experts venus du dehors, demandée par le Département de la gestion et le Département des opérations de maintien de la paix, est en cours. Sur instruction du Secrétaire général, l'ONU coopère pleinement avec les organes législatifs nationaux concernés dans leurs propres enquêtes. Nous espérons que ces enquêtes se termineront très rapidement. Je peux assurer le Conseil que des mesures seront rapidement prises contre tout membre du personnel de l'ONU dont il serait établi qu'il a agi de façon inappropriée, y compris, le cas échéant, une levée d'immunité par le Secrétaire général. Une société a également été radiée temporairement de la liste des vendeurs approuvés de l'ONU.

Je sais qu'on craint, et je le comprends, que ces huit collègues aient souffert de ce qui s'est passé, notamment du fait de la malencontreuse fuite du projet de rapport d'audit. Mais je demanderai au Conseil d'envisager l'autre solution possible, qui consistait à les laisser en place comme si l'audit et ses conclusions n'avaient jamais existé. Le groupe Volcker sur le programme « pétrole contre nourriture » a très clairement montré que faire preuve de complaisance et continuer de faire comme si de rien n'était devant les critiques d'un audit constituait une grave faillite de l'administration qui doit être corrigée. S'il y a eu malversation, les membres du personnel soumis à enquête seront inculpés et auront pleinement droit à un procès en bonne et due forme dans le cadre du système judiciaire de l'ONU.

Je voudrais à présent parler des implications spécifiques que tout cela a pour les passations de marchés des opérations de maintien de la paix. Je voudrais commencer par dénoncer le mythe qui a déjà commencé à s'imposer, à savoir que l'audit du BSCI a mis au jour les preuves d'une fraude s'élevant à environ 300 millions de dollars. En fait, les documents d'audit ont révélé l'existence probable d'une fraude dans certains cas précis – qui font l'objet d'une enquête – et de gaspillages importants, sur la base d'une extrapolation, à partir des conclusions tirées pour les deux missions qui ont fait l'objet d'une enquête, étendue à l'ensemble des opérations de maintien de la paix – en d'autres termes d'une fraude qui ne porterait pas uniquement sur celles qui ont fait l'objet de l'enquête.

Plus précisément, le BSCI a conclu tout d'abord que les justifications pour des dépenses d'une valeur de 110 millions de dollars étaient insuffisantes ou faisaient défaut, ce qui est très différent de dire que ces dépenses étaient inappropriées; deuxièmement, la passation de marchés d'un total de 61 millions de dollars environ n'a pas tenu compte du règlement financier et des règles de gestion financière, ni des procédures en matière de passation de marchés; troisièmement, en raison de la mauvaise gestion du stock de pièces détachées pour véhicules, l'Organisation a perdu 46 millions de dollars; quatrièmement, les frais encourus du fait de la mauvaise gestion des cautions de bonne exécution pourraient s'élever à 36 millions de dollars; et, cinquièmement, le manque de précision des conditions

de paiement dans un contrat a entraîné un excédent de dépenses évalué à 7 millions de dollars.

De toute évidence, tous ces faits sont fort préoccupants, même s'il s'agit plutôt d'un échec de la budgétisation et des processus de contrôle que d'une perte de ressources. Nous prenons ces conclusions très au sérieux. Toutefois, il me faut répéter ma mise en garde, à savoir que sur la base des réserves émises par le Département des opérations de maintien de la paix, nous refusons de considérer tout ceci comme représentant des pertes pour l'Organisation. Nous communiquerons aux États Membres la réponse du BSCI sur ces points.

Prenons une des conclusions les plus frappantes de l'audit, à savoir que dans le cas de deux missions, le contrat d'achat de carburant a été inférieur aux plafonds, fixés à un total de 65 millions de dollars – ce qu'on appelle le problème de la sous-évaluation des dépenses. Une de ces missions était la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), qui a consommé beaucoup moins de carburant que prévu, tout simplement parce que la plupart des troupes n'étaient pas arrivées sur le terrain au moment initialement prévu. Les membres du Conseil savent parfaitement que les retards dans le déploiement des troupes, qu'il s'agisse du Soudan ou d'un autre pays, ne sont pas toujours prévisibles et échappent au contrôle du Secrétariat. Les hésitations des pays fournisseurs de contingents, la détérioration des conditions en matière de sécurité, la saison des pluies et de nombreux autres faits imputables à l'homme et à la nature peuvent perturber le déploiement des contingents. Nous devons donc être clairs dans le choix de nos clauses et conditions. Les fonds qui sont déclarés comme n'ayant pas été dépensés pour l'achat de carburant dont les prévisions de dépenses ont été surestimées restent en banque; ils ne sont ni disparus ni perdus.

Toutefois, il est évident pour l'administration que le rapport d'audit exige une réponse très sérieuse. Nous devons de toute urgence prendre des mesures correctives et mettre en place une stratégie de réforme qui s'attaque à trois sources distinctes de risque.

Tout d'abord, l'on court un risque important lorsqu'on se base sur un cadre réglementaire mal adapté aux exigences du terrain. Par exemple, le fait d'exiger que plusieurs vendeurs répondent aux appels d'offres – exigence pourtant sensée dans d'autres cas – peut s'avérer un véritable obstacle lorsqu'il s'agit de

fournir des services essentiels de façon efficace et en temps voulu dans des endroits éloignés. De plus – tout particulièrement lors des premières étapes du démarrage d'une mission où il est essentiel au niveau politique de faire forte impression –, il est commun d'être confronté à des incertitudes en matière de libre circulation des marchandises, de dédouanement, d'imposition, de fourniture gratuite de propriétés locatives, de visas pour les entrepreneurs sous contrat et pour le personnel, etc. En clair, les opérations de maintien de la paix ne constituent pas des environnements bien adaptés à nos procédures actuelles, qui sont complexes et lourdes.

Deuxièmement, nous affrontons des risques supplémentaires du fait de l'environnement exigeant, imprévisible et quelquefois dangereux dans lequel nous opérons habituellement sur le terrain. Nous attendons de nos administrateurs qu'ils prennent des décisions et qu'ils agissent dans l'intérêt de l'Organisation. Mais nous devons faire attention à la manière dont nous essayons de comprendre après coup leurs décisions depuis nos fauteuils à New York et ne pas mettre notre personnel dans une position où il aurait à choisir entre faire son travail et enfreindre les règles.

Troisièmement, nous courons des risques en matière de ressources humaines. Nous avons un ensemble d'administrateurs et de fonctionnaires chargés des achats expérimentés et laborieux, mais nous n'en avons pas assez. En effet, 50 % – la moitié – des postes sur le terrain en matière d'achats destinés aux opérations de maintien de la paix sont vacants, principalement parce que leurs titulaires potentiels dont les profils et les compétences sont adéquats ne veulent pas servir dans l'environnement exigeant qui prévaut sur le terrain dans les conditions actuelles de service. Nous ne remplissons pas nos objectifs en matière de formation, y compris la formation aux règles déontologiques, ainsi qu'en ce qui concerne l'application des garanties habituelles et des pratiques optimales, telles que la rotation régulière.

Pour résumer, bien que nous ayons entrepris des réformes importantes en matière de maintien de la paix ces dernières années – notamment du fait de la mise en œuvre d'un grand nombre des recommandations du Groupe d'étude Brahimi –, nous ne les avons pas encore achevées et il nous faut œuvrer davantage. Les membres du Conseil verront la semaine prochaine dans nos propositions en matière de réforme de la gestion, certaines propositions de grande ampleur visant à

améliorer les conditions de service sur le terrain afin d'apporter une solution à ces problèmes.

Les innovations issues de ces réformes que nous avons déjà apportées, telles que les stocks stratégiques pour déploiement rapide et l'autorisation d'engagement de dépenses préalables au mandat, ont permis dans une grande mesure de respecter le calendrier de déploiement rapide là où on pensait jusqu'à présent que cela était impossible. Mais je reconnais que quels qu'aient été les progrès que nous avons faits dans certains domaines touchant les ressources humaines, il nous reste de véritables fossés à combler, en dépit du très grand dévouement de nos équipes.

De manière à remédier à l'ensemble des carences sous-jacentes qui ont été identifiées en matière d'achats, le Département de la gestion est actuellement en train de procéder à un examen global des règles, des dispositions et des politiques en matière de passation de marchés qui se concentre sur une mise à jour des procédures en matière d'achats, y compris une transparence et une obligation redditionnelle accrues, de mettre en place un cadre de contrôle interne qui inclut un cadre de gestion des risques pour offrir un environnement dans lequel la prévention et le diagnostic sont en tous points contrôlés et, comme je l'ai dit, d'appliquer une rotation plus systématique des fonctionnaires affectés aux achats, ainsi qu'une formation générale et déontologique.

Nous avons dit que les premiers éléments de cette stratégie sont déjà mis en œuvre. Et, comme je l'ai indiqué, nous reviendrons présenter au Conseil le mois prochain des propositions beaucoup plus radicales pour apporter une réponse aux carences qui ont été révélées dans le domaine des ressources humaines. Sur la question des achats à proprement parler, en termes de cet environnement de contrôle renforcé, nous présenterons plus de détails en juin.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, tout ce processus souligne nettement la nécessité de renforcer le Bureau des services de contrôle interne (BSCI), à la fois au niveau des audits et des enquêtes. En effectuant cet audit, nous avons vu les contraintes très réelles en termes de capacité auquel le BSCI se heurte, dont la première est la conduite d'enquêtes adéquates de suivi et d'enquêtes connexes du fait de l'échelle, de l'envergure et de la complexité des opérations des Nations Unies aujourd'hui. Cela fait également le sujet d'un examen demandé par l'Assemblée générale.

Comme l'a recommandé le Secrétaire général l'année dernière, nous espérons que cet examen recommandera – et que les États Membres approuveront – un renforcement important du BSCI.

Mais, en fin de compte, ce n'est pas simplement une question d'améliorer les règles ou de renforcer les systèmes. Il s'agit des hommes et des femmes que le Conseil de sécurité envoie dans des zones de guerre ouverte pour faire ce que personne d'autre ne ferait ou ne pourrait faire. Comme dans notre approche des exploitations et abus sexuels, nous avons adopté une politique de tolérance zéro pour les comportements frauduleux ou les manquements avérés. Cela signifie qu'il n'y aura aucune complaisance lorsque seront soulevées des allégations graves d'irrégularité, et aucune impunité pour ceux qui seront reconnus coupables de délits.

En dépit des problèmes que j'ai soulignés aujourd'hui, les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies sont un outil indispensable, et qui a fait ses preuves, pour promouvoir la paix et la stabilité. La grande majorité de nos fonctionnaires sont honnêtes, travailleurs et attachés à appliquer fidèlement les mandats du Conseil, souvent au prix d'un grand sacrifice personnel et au risque de leur vie, et certainement au prix de leur vie de famille. Le défi qu'il nous faut relever maintenant est d'œuvrer ensemble à édifier un système qui leur permette de faire leur travail efficacement, au moment où les administrateurs et les États Membres ont les informations, les outils et les ressources nécessaires pour assurer l'obligation redditionnelle et le contrôle appropriés.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Malloch Brown de son exposé.

J'invite les membres du Conseil qui souhaitent prendre la parole à l'indiquer au Secrétariat.

**M. de La Sablière** (France) : Je remercie Mark Malloch Brown pour son exposé.

La réunion que vous avez tenu à organiser aujourd'hui, Monsieur le Président, est une réunion à l'évidence importante. Elle nous donne, je crois, l'occasion d'engager un débat utile et qui est également nécessaire sur les conditions matérielles dans lesquelles se déroulent les opérations de maintien de la paix dont notre Conseil a la responsabilité.

En commençant cette intervention, je voudrais, en faisant d'ailleurs écho à ce que Mark Malloch Brown disait tout de suite, rappeler à quel point le maintien de la paix et de la sécurité internationales est plus que jamais au cœur des missions de l'Organisation des Nations Unies. C'est quand même une activité qui s'est développée de manière considérable ces dernières années. Je crois que nous avons tous les chiffres en tête, ils ont été répétés tout à l'heure. Il est bon, je crois, de les rappeler encore : les Nations Unies gèrent désormais 18 missions qui comprennent 85 000 personnes, ce qui bien sûr signifie une explosion des achats et nous avons entendu tout à l'heure – d'ailleurs, ce sont des chiffres que souvent Louise Fréchette nous rappelle – que les achats sont passés de 400 millions de dollars à 2 milliards de dollars en quelques années et que, face à cette explosion des achats, le Secrétariat ne disposait pas toujours des capacités suffisantes.

Je crois qu'il ne faut pas que nous perdions de vue l'essentiel et que notre organisation doit être fière de ce qu'elle fait dans ce domaine. Le maintien de la paix et l'action des Nations Unies dans ce domaine, alors qu'il peut facilement être dénigré est en réalité efficace et efficient. Je crois qu'il était important effectivement que soit rappelé l'engagement des personnes qui sont sur le terrain et je tiens personnellement, au nom de mon gouvernement, à rendre hommage à leur action et à l'action des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix.

Cela étant dit, les conditions matérielles dans lesquelles ces opérations se déroulent doivent faire l'objet d'un suivi très rigoureux et permanent. À cet égard, il est clair, de mon point de vue, que l'Assemblée générale a un rôle important à jouer. Ma délégation compte donc pleinement sur elle pour mener à bien et poursuivre sans tarder les opérations de suivi des rapports qu'elle a elle-même demandés.

Le Conseil de sécurité est également fondé à se pencher sur ces questions : il a la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales et les conditions matérielles de cette mission ne sauraient évidemment pas le laisser indifférent.

Notre objectif à tous, au Conseil et à l'Assemblée, doit être le même : veiller à ce que les opérations de maintien de la paix puissent disposer des moyens dont elles ont besoin et vérifier que l'emploi de ces moyens est à l'abri de tout reproche. À cet égard, certaines des indications qui nous ont été

données peuvent nous conduire à redoubler de vigilance.

Un des rapports commandés au Bureau des services de contrôle interne (BSCI) par l'Assemblée générale, et qui porte sur les marchés du maintien de la paix, peut légitimement nourrir nos inquiétudes. Des chiffres alarmistes ont été avancés, parfois d'ailleurs un peu vite, car ils peuvent, en effet, agréger des pertes constatées dans ce rapport, avec des risques potentiels de pertes si les procédures ne sont pas strictement respectées ou adaptées.

Il n'en reste pas moins que toute la lumière doit être faite sur d'éventuelles malversations, qui ne devraient pas rester sans suite, y compris sur le plan judiciaire, et tous les correctifs nécessaires doivent y être apportés. Je dois dire à cet égard que je suis rassuré par ce que Mark Malloch Brown nous a dit sur la détermination qui est celle du Secrétaire général.

Nous aurions cependant aimé que le rapport soit plus clair et plus lisible, car sa lecture ne nous donne pas toujours les réponses que l'on est en droit d'attendre sur plusieurs questions fondamentales.

Nous avons pris note des précisions qui ont été données par Mark Malloch Brown, mais notre souci est de mieux comprendre et nous avons plusieurs questions fondamentales auxquelles nous souhaiterions avoir des réponses pour une meilleure compréhension du problème.

D'abord, quelle est la part respective de ce qui relève, d'un côté, des difficultés de planification et de programmation, par exemple pour déterminer le rythme de déploiement d'une opération comme la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), et, d'un autre côté, des erreurs de gestion et de la mauvaise application de certaines procédures, comme par exemple celles relatives aux garanties demandées aux entreprises soumissionnaires? Et quelle est enfin la part qui relève des malversations, qui se traduisent effectivement par des détournements d'argent au détriment de l'Organisation?

Nous aimerions bien pouvoir faire la part de ces différents problèmes, ainsi que des responsabilités qui relèvent de ces différents problèmes.

Parce que si ces trois catégories de fait méritent la plus grande vigilance et appellent bien entendu des réactions, elles ne sont pas de même nature et les amalgames doivent être soigneusement évités.

Deuxièmement, une autre question que nous avons consisté à savoir dans quelle mesure les règles de passation des marchés, qui sont nécessairement très strictes au Siège, peuvent-elles être appliquées localement, sur les différents théâtres d'opération, dans des conditions où la mise en concurrence peut s'avérer difficile? Quelles sont les alternatives?

La troisième question, mais Mark Malloch Brown nous a en partie donné une réponse, est comment aider le Secrétariat à corriger ces dérives? Nous avons déjà pris note des corrections qu'il nous a indiquées. Nous attendons ce rapport dont il a parlé. Nous pensons aussi qu'il faut accroître les contrôles, faire en sorte qu'ils soient plus efficaces, mais ajouter de nouvelles règles et contraintes – même si cela est nécessaire – peut-il se concevoir sans que nous apportions en même temps les moyens humains et financiers permettant au Secrétariat d'être plus rigoureux? Et je crois qu'il faut le faire. Il faut à la fois plus de contrôle et à la fois lui apporter ces moyens.

Je pense que nous le sentons tous, l'affaire est importante, elle est délicate et les enjeux sont importants. C'est pourquoi, ma délégation a souhaité et continuera de faire en sorte que cette affaire soit traitée aux Nations Unies avec le soin qu'elle mérite, avec le sérieux qu'elle mérite, avec transparence, et à cet égard, il serait utile que nous ayons les réponses qui ont été faites par le Service des achats comme par le Département des opérations de maintien de la paix au prérapport qui avait été fait par le BSCI.

Nous pensons que le processus d'audit et les enquêtes spécifiques qui sont en cours ne sont pas achevés. Ils doivent être conduits avec diligence et autorité. Toutes les conséquences devront en être tirées le moment venu. Laissons-les suivre leur chemin, et laissons tous les organes compétents mener leur tâche à bien sur ces sujets éminemment transversaux portant tout à la fois sur le maintien de la paix et le respect des règles financières et budgétaires de l'Organisation.

Nous connaissons tous, dans nos pays respectifs, la difficulté qu'il peut y avoir à assainir nos règles de gestion et à rendre nos politiques plus performantes. Les Nations Unies ne doivent pas échapper à la règle. Mais elles ne doivent pas non plus être traitées avec plus de sévérité. Au moment où nous nous apprêtons à lancer une opération de grande ampleur comme celle du Darfour, nous devons veiller à aider le Secrétariat. Nous devons être soucieux qu'il ne soit pas déstabilisé,

nous devons avoir conscience que l'impatience politique, souvent légitime, peut ne pas toujours cadrer avec les contraintes de bonne gestion. Il y a un vieil adage français qui dit qu'il ne faut pas confondre hâte, vitesse et précipitation.

Pour terminer, Monsieur le Président, et en vous remerciant à nouveau d'avoir organisé ce débat et veillé à ce qu'il soit ouvert et inclusif, il me semble essentiel que cette question soit traitée avec toute la sérénité voulue, faute de quoi nous ne parviendrons pas à atteindre notre objectif commun, qui est d'aider les Nations Unies à être plus performantes au service de la paix. Encore une fois, sachez bien en tout cas que, pour ce qui la concerne, ma délégation y veillera et y contribuera.

**M. Wang (Chine)** (*parle en chinois*) : Avant tout, je tiens à remercier le Secrétariat de son exposé.

Aujourd'hui la délégation chinoise souhaite faire trois commentaires préalables.

Tout d'abord les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont l'une des mesures les plus efficaces pour maintenir la paix et assurer la sécurité collective. Ces dernières années, en raison du nombre toujours croissant de nouveaux mandats, les besoins en matière de financement du maintien de la paix se sont accrus. Les montants mis en recouvrement pour le maintien de la paix dépassent désormais le budget ordinaire des Nations Unies. Par conséquent, de toutes parts, on accorde naturellement une plus grande attention à l'utilisation et à la gestion des fonds destinés au maintien de la paix.

En ce qui concerne les problèmes qui sont apparus dans le domaine des achats pour le maintien de la paix, la Chine espère que l'ONU examinera de très près les cas de violation des règles et règlements et qu'elle prendra des mesures disciplinaires sévères. En même temps, il faut tirer les enseignements qui s'imposent de manière à améliorer véritablement le système de gestion, à intensifier les contrôles et à éviter que de tels cas ne se reproduisent.

Deuxièmement, la Chine a noté que le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a achevé son rapport d'évaluation globale et que des enquêtes spécifiques sont encore en cours. Nous espérons que lorsque ces enquêtes seront achevées, le Secrétariat présentera rapidement un rapport sur leurs résultats et sur la manière dont ont été traités ces cas.

Troisièmement, en ce qui concerne le déploiement, la prorogation et la fermeture des opérations de maintien de la paix ainsi que la définition de leur mandat et de leur taille, le Conseil de sécurité se doit d'assumer la responsabilité primordiale qui lui revient. Toutefois, les questions liées à l'utilisation des fonds pour le maintien de la paix et à la gestion des achats devraient être renvoyées plutôt à l'Assemblée générale et à ses organes subsidiaires, conformément au principe de la division du travail entre les principaux organes des Nations Unies. Cela aidera tous les organes à jouer le rôle qui leur revient, évitera les doubles emplois et facilitera le contrôle mutuel.

**M. Denisov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord exprimer mes remerciements au Secrétariat pour le rapport qui nous a été présenté par M. Mark Malloch Brown.

La Fédération de Russie attache une grande importance à la réforme du système de passations de marchés de l'ONU, en pleine conformité avec les résolutions adoptées par l'Assemblée générale en vue de renforcer l'efficacité et la transparence des passations de marchés, d'assurer un accès égal au marché de l'ONU à tous les fournisseurs en situation régulière de tous les États Membres de l'ONU, et d'éliminer toute possibilité de double emploi des fonctions, de fraude et d'abus de pouvoir. Selon nous, les questions liées à l'amélioration de la planification des opérations de maintien de la paix, de la gestion et de l'équipement de ces opérations doivent être au centre de l'attention du Conseil de sécurité. Nous devons également veiller à ce que la solution à ces problèmes respecte pleinement le caractère plus complexe et l'échelle des opérations de maintien de la paix.

En ce qui concerne la passation des marchés, les activités y relatives doivent être transparentes, rapides et souples tant sur le plan opérationnel qu'en ce qui concerne la planification à long terme. Il convient aussi d'éviter des dépenses inutiles. Cela doit être contrôlé par les États Membres de l'ONU.

La délégation russe prend note de la parution du rapport du Bureau des services de contrôle interne sur la passation des marchés pour les opérations de maintien de la paix. On y trouve un grand nombre de recommandations concernant des questions clés sur la passation des marchés à l'ONU, notamment sur les

moyens d'améliorer la qualité de la planification de la passation des marchés pour les opérations de maintien de la paix, d'assurer une bonne collaboration entre le Département des opérations de maintien de la paix et les services d'achats, de renforcer le contrôle du coût des contrats, de procéder aux inscriptions et de prendre des décisions s'agissant de l'adjudication des contrats aux fournisseurs, d'éviter les conflits d'intérêts lors de la passation des marchés, etc.

En principe, les recommandations que l'on trouve dans le rapport vont dans le sens de l'optimisation des activités de passation des marchés de l'ONU. Toutefois, il nous faut une analyse détaillée et globale. Nous savons que le Secrétaire général va bientôt présenter un rapport complet sur la question à l'Assemblée générale, comme cela est prévu dans la résolution 59/296 sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous espérons que ce rapport inclura aussi des propositions concrètes en vue de continuer à améliorer les activités de passation des marchés de l'ONU.

La délégation russe juge important que la séance du Conseil de sécurité d'aujourd'hui insuffle un élan supplémentaire aux travaux de l'Organisation visant à renforcer son efficacité en matière de passation des marchés et d'adoption de mesures efficaces destinées à prévenir et à éliminer les irrégularités financières lors de la planification et de l'équipement des missions de maintien de la paix.

**M. Oshima** (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens avant tout à remercier M. Mark Malloch Brown de son exposé. Je vous remercie également, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance publique ce matin sur une question particulièrement préoccupante non seulement pour les membres du Conseil, mais aussi pour tous les Membres de l'Organisation. La nature du problème est telle qu'il est important d'assurer un maximum de transparence dans nos débats et de n'en exclure personne, et cette réunion publique le permet.

Nous sommes très préoccupés par les allégations de fraude et de mauvaise gestion, qui seraient d'une certaine gravité, s'agissant de la passation des marchés dans notre Organisation, en particulier en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix. Le Bureau des services de contrôle interne indique qu'entre 2000 et 2004, la valeur totale des marchés

passés dans le cadre des opérations de maintien de la paix a été évaluée à 3,7 milliards de dollars, ce qui n'est pas une somme insignifiante. Nous sommes aussi frappés d'apprendre qu'il a été fait état d'une grave absence de contrôles internes et du non-respect des contrôles existants. Nous sommes également alarmés par les rumeurs selon lesquelles les cadres administratifs n'auraient pas respecté l'obligation redditionnelle dans l'utilisation des énormes ressources qui ont été fournies à l'Organisation par les États Membres.

Les opérations de maintien de la paix sont des activités très visibles de l'ONU dans le domaine de la paix et de la sécurité, pour lesquelles des dizaines de milliers de personnes – civils, militaires et policiers – travaillent dur jour et nuit dans des circonstances difficiles. Il est vraiment regrettable que la bonne image des casques bleus, qui opèrent dans le monde entier, soit ternie par ces regrettables allégations.

Il va de soi que, dans nos pays, la bonne gouvernance implique que l'argent des contribuables est dépensé non seulement sagement, mais aussi de manière responsable, en respectant les règles et règlements. Il devrait en être de même avec les organismes intergouvernementaux, y compris l'ONU. Quelle que soit l'importance de leurs contributions au budget de l'Organisation, les États Membres sont obligés de demander au Secrétaire général et aux membres de son personnel, surtout à ceux qui exercent des fonctions administratives, de faire en sorte que les ressources confiées à l'ONU soient dépensées de manière responsable. Toute défaillance ou lacune à cet égard devrait être traitée et corrigée immédiatement et avec vigueur.

Nous demandons donc au Secrétaire général de poursuivre son enquête complète et rigoureuse sur les allégations de malversation et d'abus au sein du service des achats du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), ainsi que dans d'autres bureaux liés à la passation des marchés, afin de rendre pleinement compte des faits le plus tôt possible, d'identifier notamment tous ceux qui devraient être tenus pour responsables, et de prendre des mesures correctrices pour empêcher que ces affaires de fraude ou de mauvaise gestion ne se répètent.

À cet égard, nous rappelons que le Secrétaire général a évoqué une politique de tolérance zéro dans les cas d'exploitation et d'abus sexuels commis par les

soldats de la paix de l'ONU, comme nous l'a rappelé M. Malloch Brown dans son exposé. Nous pensons que le même esprit et la même rigueur devraient s'appliquer à la gestion financière de l'Organisation, y compris en particulier la passation des marchés.

Je me vois contraint de dire qu'à moins que des mesures immédiates et convaincantes ne soient prises pour corriger ce problème, mon gouvernement, qui finance actuellement près de 20 % du budget des opérations de maintien de la paix, aura beaucoup de difficulté à maintenir un appui national pour couvrir le coût des opérations de maintien de la paix en cours et de nouvelles, y compris une opération possible au Darfour.

La question dont nous sommes saisis relève clairement du Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable de la création des mandats des opérations de maintien de la paix de l'ONU et de leur supervision générale. Compte tenu de cette responsabilité, il est tout à fait approprié que le Conseil de sécurité examine cette question et que ses membres présentent leur position.

Dans le même temps, les questions de gestion, de budget et de passation des marchés ont généralement fait partie des prérogatives de l'Assemblée générale, en tant que principal organe représentatif et délibérant de l'ONU. Cela s'applique également aux opérations de maintien de la paix. Sur la base d'une enquête approfondie, les États Membres procéderont en temps voulu à un examen du système actuel de passation des marchés au sein de l'Assemblée générale, qui assume la responsabilité du contrôle des aspects administratifs et financiers des opérations de maintien de la paix, y compris un examen global des politiques, pratiques, règles et règlements applicables.

Il y a ainsi, selon nous, complémentarité entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité en ce qui concerne le traitement de la question dont nous sommes saisis. Compte tenu de la gravité des allégations de malversation, tant le Conseil de sécurité que l'Assemblée générale doivent travailler avec diligence, de manière complémentaire et en assurant la cohérence de notre approche globale de cette question. Pour ce faire, nous comptons que, comme exemple de bonne gestion au plus haut niveau de l'Organisation, les Présidents du Conseil et de l'Assemblée engageront d'étroites consultations entre eux et avec le Secrétaire

général pour assurer la cohérence des politiques et des approches adoptées.

Monsieur le Président, nous apprécions le fait que vous vous soyez entretenus de cette question avec le Président de l'Assemblée générale. Nous appuyons et encourageons ces consultations. Après tout, nous avons un objectif commun : celui d'un Secrétariat efficace, efficace et responsable qui s'acquitte des tâches que nous lui confions, nous les États Membres.

**M. Mayoral** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais vous remercier et vous féliciter, Monsieur le Président, pour avoir convoqué la présente séance afin de débattre publiquement du système d'achats et de passation de marchés dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Comme nous le savons, il s'agit d'un thème très important qui a des conséquences non seulement économiques mais qui également ont trait au prestige des tâches de l'Organisation et à son objectif ultime, qui est l'instauration de la paix.

Dans le cas particulier des opérations de maintien de la paix et de son système d'achats, il importe de rappeler qu'il s'agit ici des moyens matériels permettant d'atteindre l'objectif ultime de notre Organisation : la paix et la sécurité internationales. Il est donc regrettable qu'un système qui a été conçu pour réaliser un objectif aussi louable se soit parfois transformé en un outil qui profite à des individus, reléguant au second plan l'objectif principal et le remplaçant par des intérêts personnels ou de groupe. C'est la raison pour laquelle, et aussi tenant compte de l'avenir, ma délégation estime que l'ONU doit faire tout le possible pour disposer d'un système efficace sans failles ni lacunes, qui ne permette ni détournement ni utilisation abusive des ressources. Le budget des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne saurait supporter des dépenses plus importantes que celles strictement nécessaires.

Pour notre part, nous estimons que l'Assemblée générale assume le rôle primordial et essentiel de contrôler et de rendre des comptes en la matière. Il nous paraît, en fait, significatif que le dernier rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) sur le système d'achats dans les opérations de maintien de la paix ait été présenté en réponse à une demande de l'Assemblée générale, suggérant de mener une enquête dans ce domaine et autorisant le BSCI à conduire ses

activités en application de la résolution 59/296, suite à la recommandation de la Cinquième Commission.

La transparence et l'obligation de rendre des comptes sont des principes qui doivent guider l'action de tous les fonctionnaires de l'ONU, tout particulièrement de ceux qui sont chargés des passations de marché. Nous rappelons que les quatre éléments qui régissent ce système sont, selon le Règlement financier des Nations Unies, la meilleure valeur ou le meilleur coût, un processus intègre, juste et transparent, une concurrence efficace entre les fournisseurs, et les intérêts propres de l'ONU. Ces principes, auxquels s'ajoute la recherche de la meilleure qualité, doivent être respectés systématiquement dans tout processus d'achats.

Dans ce contexte, nous sommes vivement préoccupés d'apprendre à la lecture du rapport du BSCI – demandé par l'Assemblée générale comme nous l'avons dit – que les contrôles prévus se sont révélés insuffisants et que des fonctionnaires chargés de hautes responsabilités n'ont pas fait preuve de la vigilance nécessaire, ou encore que des prix qui n'étaient ni compétitifs ni avantageux ont été payés.

Notre pays accorde une importance particulière à l'application des recommandations du BSCI, afin d'éviter que des situations peu claires ou caractérisées par des budgets excessifs et gonflés ne se reproduisent à l'avenir. Nous rappelons que l'Assemblée générale a créé à la fin de l'année dernière un Bureau de la déontologie, conformément à la décision prise par nos pays lors du Sommet mondial de septembre 2005. Nous espérons que ce Bureau entrera rapidement en fonctions et qu'il sera capable de donner les résultats escomptés par la communauté internationale : il sera composé d'un corps de fonctionnaires internationaux hautement qualifiés, aux normes éthiques élevées et agissant efficacement afin non seulement d'identifier les irrégularités, mais surtout de les prévenir.

Nous avons toujours indiqué que l'une des meilleures manières d'assurer la transparence du système d'achats de l'ONU et le meilleur prix est la concurrence et, surtout, la diversification des régions d'origine des produits achetés. À cet égard, je voudrais saisir l'occasion pour dire notre inquiétude de ce que, traditionnellement, l'Amérique latine n'est pas un important fournisseur de l'ONU. C'est la raison pour laquelle nous demandons instamment au Secrétariat de mettre un terme à cette inégalité et de promouvoir la

participation égalitaire de toutes les régions, ainsi que la diversification de ses achats, pour que les économies de tous les Membres de l'Organisation puissent en bénéficier de façon équitable.

Enfin, je voudrais préciser que ce débat important et public doit se poursuivre à l'Assemblée générale, étant donné que c'est l'organe au sein duquel tous les États peuvent s'exprimer et donner leur avis. Nous estimons que la transparence ne doit pas seulement être préservée dans le système d'achats des opérations de maintien de la paix, mais qu'elle doit être un objectif, une norme que tous les États Membres de l'ONU doivent s'efforcer de respecter afin que notre Organisation atteigne ses objectifs, l'un d'eux étant d'informer nos populations de ce nous faisons.

**M. De Rivero** (Pérou) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, je voudrais vous féliciter pour avoir choisi de traiter cette question en séance publique du Conseil de sécurité. Je voudrais également remercier M. Mark Malloch Brown de son exposé franc et critique, qui s'imposait compte tenu des circonstances actuelles.

Nous nous réjouissons de ce que le Conseil de sécurité débattenne de la question de l'administration des achats dans les opérations de maintien de la paix, qui constitue l'un des aspects les plus importants pour l'efficacité et la légitimité des Nations Unies. Depuis la mise en place par le Conseil de sécurité de la première opération de maintien de la paix, en Palestine en 1948 – l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve –, le Conseil a autorisé le déploiement de 60 opérations de maintien de la paix, qui comptent actuellement 107 pays et quelque 84 000 personnes, réparties entre 18 missions sur cinq continents.

Ainsi, pendant plus de 50 ans, le Conseil s'est servi des opérations de maintien de la paix comme principal outil pour s'acquitter de la fonction principale que lui a attribuée la Charte de San Francisco. C'est pour cette raison et par une logique élémentaire de subsidiarité qu'il incombe au Conseil de surveiller en permanence la qualité de ces opérations. Pour que cet outil – les opérations de paix – soit efficace, le Conseil de sécurité a le devoir de tout passer en revue, depuis les aspects de la gestion administrative jusqu'aux abus, irrégularités ou actes de corruption éventuellement commis.

Cette compétence qui incombe au Conseil de sécurité d'examiner la gestion des opérations de paix est déjà mise en pratique au sein de cet organe. En effet, deux séances ont été organisées sur cette question, l'une en 2004, sous la présidence du Pakistan (voir S/PV.4970), et l'une en 2005, sous la présidence du Danemark (voir S/PV.5191), au cours desquelles de nombreux États sont intervenus. À l'issue de ces débats, des déclarations présidentielles ont été publiées (S/PRST/2004/16 et S/PRST/2005/21) en vue de poursuivre ce travail. Néanmoins, je ne veux en aucun cas ignorer le fait que l'Assemblée générale est l'organe principal qui devrait examiner également cette question.

Bien que nous reconnaissons l'augmentation exponentielle des opérations de maintien de la paix, ma délégation partage la déception et la préoccupation exprimées ici concernant les conclusions du dernier rapport préparé par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI). D'après ce document, certains bureaux auraient commis de graves irrégularités en ne respectant pas les normes élevées de gestion que l'on attend de ceux qui travaillent à l'ONU. Qui plus est, nous craignons que l'inaction face à la récurrence de ces irrégularités ne fasse naître une culture de l'impunité. Ces irrégularités sont si graves que certaines d'entre elles ne peuvent être qualifiées que de fraudes. Ce qui pourrait signifier que nous sommes face à des actes de corruption. Il faut donc adopter des mesures urgentes en vue d'enquêter et de sanctionner ces faits et d'éviter qu'ils ne se reproduisent.

D'après le rapport du BSCI, dans certains cas, la composante militaire aurait également, malgré elle, fait obstacle aux organisations humanitaires et à la création de la confiance parmi la population locale. Il faut que cela cesse. Pour cela, il faut une coordination efficace entre toutes les parties prenantes dans le maintien de la paix. Il importe que le Département des opérations de maintien de la paix mette au point une stratégie cohérente de coordination pour que la composante militaire participe aux activités d'assistance civiles.

Rien ne mérite davantage le « doute méthodique cartésien » que les opérations de maintien de la paix face à la prolifération des crimes contre l'humanité dans le monde d'aujourd'hui. Parvenons-nous à réaliser l'objectif qui consiste à protéger les populations dans un climat de prolifération de crimes de lèse humanité et de mauvaise gestion? Telle est la question très importante qui se pose dans un monde où

prolifèrent, comme je l'ai dit, les conflits civils, qui sont de véritables enfers locaux où les droits de l'homme sont violés en masse et où l'on procède à des nettoyages ethniques et à des génocides. Si l'on veut que l'ONU puisse rapidement intervenir pour empêcher ces énormes souffrances humaines et protéger les populations contre les crimes contre l'humanité, il faut pouvoir compter sur des opérations de maintien de la paix qu'aucune irrégularité, ni même la corruption, ne vient affaiblir ou entacher d'illégitimité. Comme on l'a dit, il faut mettre en place un système de contrôle et de sanction prônant la tolérance zéro.

**M. Ikouebe** (Congo) : Je voudrais moi aussi me féliciter de la tenue de ce débat sous ce format ouvert aux États non membres du Conseil qui souhaitent s'exprimer sur une question – la gestion des opérations de maintien de la paix – qui les préoccupent au premier chef.

Je comprends parfaitement la légitimité des préoccupations du Conseil, qui souhaite être informé régulièrement sur le fonctionnement des opérations qu'il a lui-même mises en place, mais je comprends surtout le souci de l'Assemblée générale d'examiner à son niveau les conclusions d'un travail qu'elle a elle-même demandé. Le fait pour le Conseil d'associer les membres de l'Assemblée générale au débat d'aujourd'hui apporte la preuve de la transparence de nos travaux.

Je voudrais remercier M. Malloch Brown pour l'excellent rapport qu'il vient de présenter. C'est justement cette présentation qui a fait en sorte que je sois obligé de laisser de côté le discours que j'entendais prononcer aujourd'hui. M. Brown a dissipé mes inquiétudes. Je voudrais lui exprimer d'abord une frustration, celle d'un État Membre qui a été obligé d'apprendre par la presse le contenu d'un rapport qui ne lui est parvenu qu'il n'y a à peine quelques jours. Je sais que M. Malloch Brown n'est pas responsable de cette situation, ni le chef qu'il représente, mais je crois que le Secrétariat a une responsabilité dans ce genre d'errements. Je souhaiterais à cet égard qu'il y ait des améliorations.

Je tiens à présenter toutes mes félicitations à M. Malloch Brown pour le rapport qu'il vient de présenter. Il dissipe beaucoup d'inquiétudes et de malentendus. Ce n'est pas ce que j'ai cru comprendre depuis quelques jours. M. Malloch Brown a dit exactement qu'il y a des enquêtes en cours. Certaines

ont sans doute abouti, d'autres vont se poursuivre. Je considère qu'il s'agit d'un rapport d'étape. Ce n'est pas un travail final. Donc, tout jugement porté aujourd'hui serait prématuré. J'ai retenu surtout la volonté des services de M. Malloch Brown de sévir en cas de manquement aux règles de gestion s'il y a des fraudes, s'il y a des détournements. Je crois que M. Malloch Brown n'est pas disposé à laisser continuer ce genre de malversation, et je salue cette action et cet engagement. Mais je retiens surtout la volonté des services de M. Malloch Brown de procéder à des améliorations. Il s'agit de recommandations. C'est surtout ça et cela rentre dans le cadre de la gestion, de la transparence, de la réforme, de la visibilité, qui sont autant d'objectifs que nous visons. Ce qui compte surtout, c'est d'inscrire cette action dans la réforme de la gestion. Je salue en conséquence la ligne que M. Malloch Brown vient de tracer, parce qu'il s'agit avant tout d'assainir les méthodes.

Le moment venu, lorsque toutes ces enquêtes et tous ces audits auront été menés, je pense qu'il sera légitime que la Cinquième Commission examine les conclusions pour nous permettre d'apprécier réellement le travail à faire. Ce sera la meilleure procédure.

Je voudrais terminer ces conclusions là où M. Malloch Brown a terminé lui-même – c'est le rôle des opérations de maintien de la paix.

Je viens d'un continent, l'Afrique, où sont stationnées la plupart de ces opérations. C'est dire tout l'intérêt que nous portons à cette action de la communauté internationale. Dans beaucoup de pays en conflit armé, ces femmes, ces hommes constituent le symbole, la traduction de la solidarité de la communauté internationale. Moi-même, je n'ai jamais été sur le terrain; M. Malloch Brown y est allé et nous avons bénéficié de son expérience. Je crois que ce sont des hommes qui méritent de la considération. Il serait injuste et contre-productif de notre part de les présenter comme des malfaiteurs, des violeurs, des corrompus avérés ou potentiels. Je crois que ce n'est pas ce que les uns et les autres veulent faire ici.

Ce débat a l'avantage d'apporter la clarification. Il s'agit d'une action humaine qui a ses limites. M. Malloch Brown a le mérite de regarder de près le fonctionnement de ces opérations, de noter les dysfonctionnements et de nous dire qu'il sévira si cela s'avère nécessaire, mais surtout que des garde-fous

seront placés pour empêcher toute récidive. Je crois que c'est ça le plus important. Mais pour mener à bien ce travail, nous avons besoin de sérénité. Ce débat devrait aider à cette sérénité.

**M. Burian** (Slovaquie) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais souligner que la Slovaquie souscrit pleinement à la déclaration qui sera faite par le Représentant permanent de l'Autriche au nom de l'Union européenne. C'est la raison pour laquelle je limiterai ma déclaration à quelques remarques.

Tout d'abord, je souhaiterais me joindre à mes collègues pour remercier M. Mark Malloch Brown de son exposé détaillé, ainsi que pour exprimer la gratitude de ma délégation au Bureau des services de contrôle interne (BSCI) pour son travail important. Sur la base de ce que nous a appris l'exposé d'aujourd'hui, nous sommes encore davantage convaincus que la question de la gestion efficace des opérations de maintien de la paix requiert l'attention urgente de tous les organes concernés du système des Nations Unies.

Dans ce contexte, nous saluons la décision prise par la Cinquième Commission de tenir une réunion sur ce sujet cette semaine. Dans le même contexte, nous remercions également la délégation des États-Unis, qui préside le Conseil de sécurité ce mois, d'avoir convoqué le présent débat public et cette séance, ouverts à tous les Membres pour un échange interactif de vues sur cette question importante.

La Slovaquie demeure un partisan dévoué du maintien de la paix des Nations Unies, qui constitue une fonction clef de l'Organisation. C'est précisément du fait de cet attachement que nous ne pouvons ignorer les carences, intentionnelles ou accidentelles, de la gestion des opérations de maintien de la paix. Par conséquent, c'est avec gêne que nous notons que parallèlement à l'augmentation rapide des opérations de maintien de la paix, il nous est de plus en plus fréquemment présenté des allégations de carences et d'infractions graves en matière de gestion. Comme l'a mentionné M. Malloch Brown, l'audit de passation de marchés effectué par le BSCI a révélé des preuves de gaspillage qui a abouti à des pertes financières que nous ne pouvons nous permettre d'ignorer ou de traiter à la légère. Le coût des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales étant actuellement supérieur à 5 milliards de dollars par an, nous devons veiller à ce que chaque dollar qui est

dépensé, le soit efficacement et exclusivement dans les buts mandatés par cet organe.

Nous comprenons que l'augmentation des demandes en matière de maintien de la paix a créé de nombreux nouveaux problèmes, mais c'est la raison pour laquelle nous attendons des fonctionnaires qu'ils soient forts, compétents et responsables. Il est toujours très regrettable que des allégations de mauvaise gestion et d'incompétence en matière de gestion éclipsent la majorité du personnel dévoué de l'Organisation des Nations Unies qui travaille avec le plus grand professionnalisme, et dont l'engagement est sans faille, pour que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies soient couronnées de succès.

Les conclusions du BSCI sont symptomatiques d'un problème plus vaste et encore une autre preuve qu'il importe de poursuivre d'urgence avec davantage de rigueur le processus de réforme complexe. Ma délégation considère qu'il est essentiel que toutes les allégations soient correctement examinées et que les recommandations du BSCI soient suivies et appliquées strictement sans retard. À cet égard, nous nous félicitons de la création au sein du BSCI de l'équipe spéciale chargée de mener des enquêtes sur les fraudes dans la passation des marchés. En outre, il est impératif de renforcer les mécanismes de contrôle interne et de mettre à jour le Règlement financier et les règles de gestion financière en vigueur et les procédures de passation de marchés.

Nous sommes convaincus que le Secrétaire général prendra diligemment toutes les mesures nécessaires pour clarifier toutes les allégations d'infractions et pour demander des comptes à ceux qui sont responsables. Nous appuyons les mesures déjà prises par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de la gestion, et nous attendons avec impatience les conclusions des enquêtes, ainsi que la mise à jour sur l'application des recommandations du BSCI.

Tous les efforts doivent être faits pour rétablir la crédibilité et la confiance générale dans le système des Nations Unies.

**M<sup>me</sup> Løj** (Danemark) (*parle en anglais*) : D'emblée, je souhaiterais remercier le Chef de cabinet de son exposé détaillé. Je souhaiterais également indiquer que le Danemark souscrit pleinement à la déclaration qui sera faite sous peu par le Représentant

permanent de l'Autriche au nom de l'Union européenne.

Le Danemark accorde une grande importance au renforcement de l'administration de l'Organisation des Nations Unies, où l'obligation redditionnelle et la transparence sont et doivent être les pierres angulaires et démontrées par le personnel avec des normes déontologiques élevées. Cela est essentiel pour que l'Organisation fonctionne correctement.

Dans ce contexte, c'est avec préoccupation que nous avons lu le rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) sur la passation des marchés dans le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP). Il est important que le personnel s'acquitte de ses tâches selon les normes les plus élevées d'efficacité, de compétence et d'intégrité. Parallèlement, nous, les États Membres, devons veiller à ce que, au sein de l'Organisation des Nations Unies, il y ait suffisamment de personnel pour s'occuper de l'ensemble des contrats d'achat sous tous leurs aspects afin de ne pas saper l'efficacité des opérations de maintien de la paix.

Le personnel de direction doit prêter attention aux domaines de la passation de marchés pour lesquels le risque et la vulnérabilité sont élevés et placer un accent particulier sur ces domaines. La responsabilisation est essentielle à cet égard. Il doit également veiller à ce que les directives déontologiques à l'attention du personnel responsable des achats soient bien connues dans toute l'Organisation.

Nous reconnaissons que des progrès ont été faits pour harmoniser et simplifier les pratiques de passation de marchés au sein du DOMP et nous encourageons la poursuite des efforts à cet égard. Nous notons que le volume des achats s'est considérablement accru ces dernières années, et il est donc encore plus important maintenant de veiller à ce qu'il y ait des normes élevées en matière de passation de marchés.

Tout en prenant note des problèmes de gestion constatés par le BSCI, nous comprenons également, à partir de la déclaration faite par le Chef de cabinet, qu'il existe un grand désaccord entre le BSCI et le DOMP sur la méthodologie du rapport. Nous nous félicitons du fait que les États Membres seront informés de la nature du désaccord.

Le Danemark se félicite également des assurances qui ont été données selon lesquelles le Secrétaire général s'attachera à la question rapidement et que des enquêtes supplémentaires sont en cours. Nous espérons également, et sommes convaincus, que la Cinquième Commission examinera la question de façon précise et dans un cadre plus large. À en juger par la déclaration du Chef de cabinet, cela devrait aussi inclure l'examen de propositions relatives à des changements à apporter aux Règlements financiers et règles de gestion financière pour la passation de marchés pour faire en sorte que le cadre réglementaire puisse aussi être appliqué sur le terrain.

En résumé, les conclusions du BSCI requièrent, d'un côté, comme l'a déclaré le Chef de cabinet, des mesures rapides et une réponse sérieuse, et de l'autre, que le Secrétariat, en coopération avec les États Membres, prenne les mesures nécessaires pour empêcher que ne se produisent la fraude et la mauvaise gestion. Ces efforts devraient aboutir au renforcement de l'efficacité dans les processus administratifs, à des pratiques modernes de gestion et à la consolidation de la fourniture des services de manière à éviter le double emploi et le gaspillage des ressources.

**M<sup>me</sup> Papadopoulou** (Grèce) (*parle en anglais*) : Je voudrais en premier lieu remercier M. Mark Malloch Brown de son exposé sur le rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) qui fait l'objet de notre examen.

La Grèce souscrit à la déclaration qui sera prononcée dans quelques instants par le représentant de l'Autriche, en sa qualité de pays occupant la présidence de l'Union européenne. Je me limiterai donc à quelques brèves observations.

La mauvaise gestion, les activités frauduleuses ou les faiblesses du même ordre dans tout système exigent une réaction rapide et décisive. Nous reconnaissons tous que l'Organisation des Nations Unies ne fait pas exception. Les conclusions de l'examen, présentées aujourd'hui et contenues dans le rapport du BSCI, sont à l'évidence inquiétantes, et nous ne pouvons qu'exprimer notre grave préoccupation. Il est clair que les règles de passation de marchés, et surtout que les pratiques en la matière, doivent être revues. En outre, toutes les allégations de fraude et de mauvaise gestion doivent faire l'objet d'une enquête approfondie, et ceux qui sont reconnus coupables doivent rendre des comptes.

Cependant, nous savons tous que l'enquête se poursuit. Sur ce point, nous voudrions insister sur le fait qu'il est de la plus haute importance de respecter pleinement les règles de procédure régulière. Nous estimons que cette question, qui fait actuellement l'objet de délibérations dans plusieurs organes compétents de l'ONU, est traitée avec le sérieux et la minutie qu'elle mérite et selon les voies appropriées de l'Organisation. En ce qui concerne le fait que le Conseil de sécurité examine aujourd'hui cette question, la Grèce estime qu'une réponse de tous les organes pertinents de l'ONU qui participent aux opérations de maintien de la paix contribuera de manière positive et efficace au respect véritable des principes et priorités de l'ONU dans son ensemble. À cet égard, nous estimons qu'il est précieux et utile que le Conseil de sécurité soit informé des réponses fournies par le Secrétariat au rapport du BSCI.

La nécessité d'une réforme est depuis longtemps reconnue comme une priorité pour l'Organisation. À ce titre, elle a d'ailleurs été le principal centre d'attention du document final du Sommet de septembre adopté par nos dirigeants (résolution 60/1). Ces derniers mois, nous avons tous pris activement part à cet effort, afin que l'ONU devienne une entité dynamique et hautement compétente, prête à relever les défis du monde d'aujourd'hui.

Certaines mesures positives ont déjà été prises en ce sens, comme celles adoptées concernant les achats au cours de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, et relatives, par exemple, aux questions de la responsabilisation et du meilleur rapport qualité/prix. Ces efforts et les progrès graduels qu'ils entraînent devraient être encouragés, en même temps que le contrôle vigilant des éventuelles malversations.

Compte tenu de ce qui précède, il est extrêmement important qu'aujourd'hui, dans cette salle, nous prenions soin de maintenir l'équilibre dans nos débats. Nous ne devons pas perdre de vue l'importance du rôle et de l'ensemble des services fournis par les opérations de maintien de la paix des Nations Unies en faveur de la paix et de la sécurité internationales. Ces opérations sont dotées d'un personnel compétent et dévoué qui, la plupart du temps, travaille dans des conditions difficiles et dans des environnements extrêmement instables. Ce personnel accomplit un travail excellent. Il mérite pour cela notre respect. Notre tâche est de l'appuyer et de

l'encourager à continuer à mener à bien les tâches que nous lui confions, avec le même professionnalisme et en obtenant les mêmes résultats remarquables.

**Nana Effah-Apenteng** (Ghana) (*parle en anglais*): Tout d'abord, je voudrais m'associer aux autres délégations qui ont remercié M. Mark Malloch Brown, Chef de Cabinet du Secrétaire général, pour ses observations et son exposé.

Le Ghana estime que la question de la réforme des achats aux Nations Unies revêt une importance cardinale, dans la mesure où transparence et responsabilisation sont des éléments fondamentaux pour l'intégrité de toute l'Organisation. De manière officielle, et afin qu'il n'y ait aucun doute, je voudrais indiquer de façon catégorique que le Ghana n'excuse pas, et n'appartient à aucun groupe ou association d'États qui excuserait, la fraude, le gaspillage ou l'abus de pouvoir au sein du système des Nations Unies.

L'Assemblée générale mérite d'être félicitée pour avoir pris l'initiative, à la demande expresse du Groupe des 77 et de la Chine, dont mon pays est fier d'être membre, de l'audit de gestion qui a permis de révéler les très inquiétants cas de fraude, d'abus de pouvoir et de comportements tout à fait contraires à l'éthique de la part de membres du personnel du Département des opérations de maintien de la paix. Nous souscrivons d'ailleurs à la déclaration qui sera faite tout à l'heure par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Nous saluons le rapport d'audit intérimaire et nous espérons que l'Assemblée générale y donnera un suivi vigoureux en adoptant les mesures nécessaires pour veiller à ce que les diverses lacunes soient immédiatement comblées. À cet égard, ma délégation déplore la rapidité avec laquelle ce qui n'est somme toute qu'un rapport intérimaire s'est retrouvé dans les mains des médias, avant même qu'il n'ait été examiné par l'Assemblée, qui avait pourtant pris l'initiative de le demander. Certains États Membres, dont mon pays, ont tout naturellement été consternés de lire dans la presse des détails du rapport, pourtant placé sous embargo, dès le 23 janvier 2006, alors même que les États Membres ne l'avaient pas encore lu et n'en avaient même pas obtenu une copie. À l'évidence, de telles fuites délibérées ont pour objectif de tromper le public et à discréditer l'ONU. Si nous souscrivons à la nécessité de mettre en place une politique de dénonciation des abus pour renforcer la transparence et

la responsabilisation dans notre Organisation, nous estimons qu'en l'occurrence les fuites du rapport d'audit intérimaire dans la presse ont constitué un geste hâtif, déplacé et contraire à l'éthique de la part des responsables de cette fuite.

Pour ce qui est du fond du rapport intérimaire, l'on ne saurait trop insister sur la nécessité d'utiliser de manière efficace et efficiente les ressources des Nations Unies, en particulier celles destinées à des opérations de maintien de la paix délicates. Les opérations de ce genre sont toujours coûteuses, et il est de notre intérêt à tous d'éviter le gaspillage entraîné par les fraudes et les détournements de fonds.

En tant qu'organe autorisant ces opérations de maintien de la paix délicates, le Conseil de sécurité doit particulièrement veiller à ce que les fonds soient toujours disponibles pour cet objectif. Par conséquent, la séance publique d'aujourd'hui donne au Conseil l'occasion de débattre de ses préoccupations en public, y compris devant l'Assemblée générale qui exerce le contrôle de la gestion du Secrétariat, de sorte qu'ensemble nous puissions aller de l'avant.

Certes, nous reconnaissons au Conseil de sécurité le droit d'examiner certains aspects relatifs aux opérations de maintien de la paix, du simple fait qu'il est l'organe auquel la Charte a confié la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales – et qui, en conséquence, décide de la création des missions de maintien de la paix – mais nous estimons également que les achats participent fondamentalement de la gestion qui, elle, relève des attributions de la Cinquième Commission et, partant, de la responsabilité de contrôle de l'Assemblée générale. Par conséquent, le moment venu et dans l'enceinte appropriée, nous exposerons de manière exhaustive notre position sur certaines des questions et des recommandations contenues dans le rapport d'audit. Dans l'intervalle, nous voudrions faire quelques remarques et observations sur ce qui est, après tout, un rapport intérimaire.

Les achats sont l'un des principaux domaines d'attention de la réforme des Nations Unies depuis ces 10 dernières années. À cet égard, nous voudrions indiquer que des efforts ont été déployés, et continuent de l'être, au sein du Secrétariat, des missions de maintien de la paix et des bureaux situés hors du Siège pour améliorer la qualité des prestations de services et la responsabilisation. Ces efforts incluent des

initiatives telles que la mise au point du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies, la désignation d'un organisme chef de file pour la passation des marchés, la conclusion d'accords directs avec des fabricants et la mise en place d'un programme de formation et d'accréditation en matière d'achats à l'échelle du système. Nous ne saurions non plus ignorer le programme de réformes présenté par le Secrétaire général en 2005, qui comportait cinq catégories principales : assurer le respect des règles d'éthique professionnelle, renforcer les moyens de contrôle et le dispositif de responsabilisation, moderniser l'Organisation, améliorer les résultats des hauts fonctionnaires et accroître la transparence.

En dépit de ces efforts louables, il reste encore beaucoup à faire. Le rapport d'audit intérimaire révèle plusieurs insuffisances dans le système d'achat du matériel destiné aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, ainsi qu'un manque de soin et d'attention de la part des fonctionnaires responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre des contrôles internes. L'audit intérimaire fournit également des preuves substantielles d'abus dans le domaine de la passation des marchés pour les opérations de maintien de la paix, qui ont entraîné des pertes financières et des imprécisions dans les hypothèses de planification. Il est aussi préoccupant de constater que l'administration de l'ONU n'a pas appliqué le principe de responsabilisation dans les cas de non-respect des procédures de contrôle interne, des règles et procédures financières et des procédures d'achats.

Il est impératif que des mesures soient prises immédiatement pour rectifier ces anomalies. Nous espérons que, lorsque le moment sera venu pour nous de procéder à l'examen des règles et procédures financières dans le contexte plus large de la réforme de la gestion, nous garderons à l'esprit que, parfois, la faute n'incombe pas aux règles et procédures mais à ceux qui se voient confier la responsabilité de les appliquer.

En dépit du fait que le document à l'examen soit préliminaire, nous notons avec grande préoccupation qu'un problème récurrent dans les activités d'achats des Nations Unies n'a toujours pas été correctement réglé. Ce problème concerne l'augmentation des achats dans les pays en développement, lesquels continuent de se limiter aux pays qui accueillent une opération de maintien de la paix des Nations Unies ou à leurs

voisins. Ma délégation reconnaît la contribution importante que ces achats apportent au développement des économies des pays hôtes et des pays limitrophes, qui sont lourdement handicapés par la situation de conflit qui prévaut. Toutefois, pour être franc, nous estimons qu'une plus grande diversité dans ce domaine s'impose.

Nous voudrions également obtenir des informations nous permettant de savoir si les fonctionnaires responsables des passations de marchés veillent à la représentation géographique équitable des fournisseurs, et dans quelle mesure l'ONU a pris des initiatives pour faire en sorte que des marchés soient passés avec des fournisseurs issus de pays en développement ou de pays en transition.

Nous avons appris d'une autre source que certains fonctionnaires ont été mis en congé avec solde. Nous nous félicitons des mesures visant à sanctionner les fonctionnaires coupables de fraude, de gaspillage ou d'abus d'autorité, mais il convient de garder à l'esprit qu'il est de notoriété publique que l'ONU s'est récemment exprimée avec netteté sur le besoin de démocratie qu'ont tous les États Membres. La démocratie se base sur la primauté du droit. L'ONU doit donc apparaître pratiquer ce qu'elle prêche. Il convient de veiller à ce que les accusés bénéficient d'une procédure régulière et, de manière plus générale, du droit d'être entendu. Dans cette perspective, même si le rapport d'audit est toujours à l'état de projet, les fonctionnaires qui font l'objet d'une enquête ont droit au respect des garanties judiciaires et doivent être considérés comme innocents jusqu'à ce que leur culpabilité soit prouvée.

Pour terminer, je voudrais souligner que le scandale, les abus, les fraudes et la mauvaise gestion érodent la confiance placée dans l'ONU. L'ONU ne sera réformée que si les États Membres choisissent de la réformer. Nous sommes certains d'y parvenir si nous faisons de la réforme, en particulier en ce qui concerne la gestion, une entreprise collective, et non pas seulement une question qui n'intéresse qu'un petit nombre de pays. Ou nous nageons ensemble ou nous coulons ensemble. Nous devons donc, dans la sérénité et avec un objectif commun, tenter de réformer cette institution, tâche indispensable. Notre succès aura des répercussions positives sur tous les États Membres, qu'ils soient grands ou petits, faibles ou puissants.

**M. Al-Nasser** (Qatar) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Mark Malloch Brown de son exposé.

Sans aucun doute, l'augmentation constante de la taille et la complexité croissante des opérations de maintien de la paix entraînent une augmentation de leurs coûts. Cela exige un contrôle efficace, transparent et pratique. Des mandats spécifiques et une planification appropriée sont nécessaires aux opérations de maintien de la paix, pour préparer des déploiements rapides et pour faire en sorte que toutes les personnes assumant des responsabilités, en particulier en matière de passation des marchés, rendent des comptes.

L'État du Qatar est profondément préoccupé par les allégations de mauvaise gestion et de fraude au sein du Secrétariat. Il est d'avis que les pratiques du Département des opérations de maintien de la paix doivent être examinées pour savoir s'il y a eu des cas de fraude ou de mauvaise gestion dans les opérations de maintien de la paix, surtout en matière de passation des marchés. Malgré notre rejet de ces irrégularités déshonorantes, nous pensons que ceux qui seront déclarés responsables bénéficieront de la protection de la loi. Nous attendons avec intérêt le rapport qui sera présenté à l'Assemblée générale sur cette question; il inclura, nous l'espérons, des propositions détaillées pour améliorer le travail sur le terrain et pour garantir une transparence accrue. En ce qui concerne l'exploitation sexuelle, nous sommes tout à fait d'accord avec M. Malloch Brown qu'on ne saurait tolérer un tel comportement.

**M. Mahiga** (République-Unie de la Tanzanie) (*parle en anglais*) : Nous remercions également le Chef de Cabinet du Secrétaire général, M. Malloch Brown, de son rapport pénétrant au Conseil.

La République-Unie de Tanzanie s'associe aux déclarations qui seront faites plus tard par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et par le Représentant permanent de la Malaisie, au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'intérêt du Conseil de sécurité pour les pratiques de passation des marchés du Département des opérations de maintien de la paix, qui a été éveillé par le rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI), a créé parmi les États Membres de l'ONU, un certain malaise, qui porte tant sur le fond que sur la

manière dont cette question devrait être traitée. Le fait que la presse ait eu prématurément connaissance du rapport à cause d'une fuite a aggravé les choses et prêté à de mauvaises interprétations. Tous les organes pertinents doivent être intéressés et préoccupés par l'intégrité et la crédibilité du système de passation des marchés destinés aux opérations de maintien de la paix. Nous estimons par conséquent qu'il est possible de renforcer l'équilibre et la coopération entre tous les principaux organes de notre Organisation, qui doivent œuvrer de concert pour promouvoir leurs mandats et buts respectifs afin de parvenir à nos objectifs communs.

Nous estimons qu'il est important que chaque organe se concentre sur la portée de son mandat dans ses activités journalières. Nous reconnaissons également l'importance de mettre en place une collaboration et une coopération étroites, ainsi qu'une complémentarité entre les divers organes en vue de renforcer l'Organisation. Notre intérêt mutuel est d'éviter les malentendus, la méfiance et les sentiments de rivalité. Cette approche devrait sous-tendre le processus de réforme pour parvenir à une cohérence et une rationalisation à l'échelle du système.

L'essentiel du travail réalisé par le système des Nations Unies ne fait pas les manchettes des journaux; on mentionne rarement les nombreux exemples quotidiens d'activités fructueuses et constructives qui sont réalisées sous les auspices de l'ONU. Il y a toutefois une couverture médiatique très importante dans le cas d'un échec ou d'une perception d'échec. C'est dans ce contexte que le rapport du BSCI doit être vu.

En effet, le rapport du BSCI portant sur l'examen méthodique de la gestion du Département des opérations de maintien de la paix révèle de graves malversations et fraudes. La bonne gouvernance consiste à empêcher la fraude en matière de passation des marchés. Cela sert les intérêts de l'Organisation et de tous les États Membres.

Il est toutefois important de noter que le rapport du BSCI, qui a éveillé les préoccupations actuelles, a été demandé par l'Assemblée générale. Le rapport l'indique très clairement. C'est l'Assemblée générale qui a demandé au BSCI de conduire un audit sur la gestion du Département des opérations de maintien de la paix et sur ses pratiques en matière de passation des marchés. Il est donc normal que l'organe qui ait

demandé le rapport ait le sentiment d'avoir été dépossédé s'il n'est pas le premier organe qui va examiner et se prononcer sur le rapport. Les initiatives que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale vont prendre en ce qui concerne cette question doivent être complémentaires s'agissant de tenir compte des problèmes soulevés par le rapport du BSCI.

Le rapport du BSCI et l'exposé que nous avons entendu aujourd'hui soulèvent des questions troublantes. C'est pourtant des questions auxquelles nous devons faire face et que nous devons résoudre. L'Organisation est, hélas, trop souvent accusée d'immobilisme en matière de réforme et d'inertie face au gaspillage, à l'inefficacité et aux abus.

Rien ne pourrait être plus éloigné de la vérité. Le rapport du Bureau des services de contrôle interne révèle que l'Organisation se bat pour surmonter les défis auxquels se heurte toute organisation, tout gouvernement et tout pays, où qu'ils se trouvent.

En ce moment critique où les ressources dont disposent l'Organisation sont indispensables pour lui permettre de mener à bien ses missions et d'atteindre ses objectifs, il importe d'identifier, de faire cesser et de sanctionner les fraudeurs. Il est impératif de prendre des mesures pour prévenir, dissuader ou poursuivre les fonctionnaires peu scrupuleux, ainsi que leurs collaborateurs, dont les actions nous privent tous des ressources nécessaires pour remplir les divers mandats que nous avons fixés à l'Organisation et à nous-mêmes.

Le rapport du BSCI appelle à une action urgente sur un certain nombre de domaines spécifiques, notamment en ce qui concerne l'amélioration du niveau d'éducation du personnel chargé des passations des marchés sur les questions liées au conflit d'intérêts et à la fraude en matière de passation des marchés, et le renforcement des efforts pour détecter les violations de l'éthique et les conflits d'intérêts par les fonctionnaires en activité ou les anciens fonctionnaires.

Nous sommes sensibles au fait que ce rapport paraît au moment où des réformes importantes sont en cours au sein de l'Organisation. Nous nous félicitons particulièrement de ce que l'Assemblée générale a déjà pris des mesures pour répondre à certaines questions soulevées dans le rapport, notamment une initiative visant à détecter les violations de l'éthique commises par le personnel de l'ONU et les conflits d'intérêts le concernant.

Nous pensons que le Secrétaire général proposera à l'Assemblée générale d'autres mesures pour améliorer le système actuel de passation des marchés au sein de l'ONU dans le rapport sur les réformes de la gestion, qui sera publié à la fin de ce mois. C'est dans ce contexte que la République-Unie de Tanzanie, en collaboration avec d'autres membres du Groupe des 77 et de la Chine et avec d'autres États Membres, continuera de débattre de la question de la réforme de la gestion au sein de l'ONU, afin de parvenir à notre objectif collectif qui est de renforcer l'efficacité, l'efficience et la crédibilité de l'Organisation.

**M. Thomson** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Ma délégation elle aussi s'aligne sur la déclaration que fera l'Ambassadeur de l'Autriche au nom de l'Union européenne.

Comme d'autres, je tiens d'emblée à remercier Mark Malloch Brown de son exposé. Je pense que cela a permis de faire rebondir le débat ici à l'ONU. Cela nous a rappelé les conclusions réelles du Bureau des services de contrôle interne (BCIS) et les problèmes concrets qu'il a recensés. L'exposé de ce matin nous a également aidés, je crois, à nous concentrer sur les solutions.

Je me réjouis également que les vues du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) sur le rapport du BCIS soient exposées aux États Membres pour que nous puissions avoir le tableau le plus complet possible de la situation.

Je voulais commencer là où Mark Malloch Brown s'était arrêté. Le Conseil de sécurité déploie des soldats de la paix des Nations Unies pour faire ce que d'autres ne peuvent ou ne veulent pas faire. Pour la communauté internationale, c'est une fonction indispensable dont s'acquitte l'ONU. Il nous a été une fois encore rappelé ce matin la rapide expansion du maintien de la paix des Nations Unies ces dernières années, y compris ses fonctions d'achat, et il convient de noter la difficulté d'opérer là où nul autre militaire n'irait, non seulement en raison de l'environnement difficile mais parce que l'ONU fonctionne par définition de façon multinationale et sans l'avantage de disposer de forces formées et entraînées ayant régulièrement travaillé ensemble ni, en même temps, de membres du personnel civil formés ayant travaillé ensemble.

Je voudrais donc rendre hommage au travail excellent que les soldats de la paix des Nations Unies

accomplissent dans des conditions souvent difficiles. En dépit des problèmes dont nous débattons aujourd'hui et, en fait, dont nous débattons demain, je pense que le Conseil de sécurité peut et doit avoir confiance dans le maintien de la paix des Nations Unies.

Mais nous parlons, je pense, essentiellement d'une question de confiance. Les préoccupations relatives aux achats auxquelles nous sommes confrontés posent un problème très grave. Tout comme l'exploitation et les violences sexuelles, la mauvaise gestion des achats ou, pis encore, la fraude peut saper la confiance et l'efficacité du maintien de la paix des Nations Unies.

L'exposé que nous avons entendu ce matin et le rapport du BSCI suggèrent, entre autres choses, l'absence de contrôle interne, des procédures défaillantes et des pratiques laxistes, un manque de surveillance, de contrôle et de responsabilisation des cadres supérieurs, des délégations de pouvoirs douteuses, des ressources insuffisantes, un cadre réglementaire mal adapté aux opérations sur le terrain, de gaspillage, des abus et même des cas de fraude.

La politique de mon gouvernement concernant les achats des Nations Unies, énoncée constamment par le biais de l'Union européenne à l'Assemblée générale, inclut une transparence et une responsabilisation accrues, une meilleure éthique pour le personnel, un plus grand professionnalisme pour le personnel chargé des achats et une formation plus efficace pour celui-ci et ses cadres.

Le fait que beaucoup de ces éléments soient mis en relief par des rapports récents – Deloitte et BCIS – comme des défaillances graves nécessitant une action urgente est par trop décevant. Pour que la confiance dans l'ONU reste aussi vive qu'elle en a besoin et le mérite, l'efficacité et l'intégrité des achats relatifs au maintien de la paix des Nations Unies doivent à présent être énergiquement recherchés.

Je me félicite donc de la décision prise l'an dernier par l'Assemblée générale de lancer l'examen indépendant du BCIS, qui a mis en lumière ces faiblesses et qui a, entre autres, abouti au débat de ce matin.

Je me félicite de ce que Mark Malloch Brown se propose de faire un exposé à la Cinquième Commission en fin de semaine pour y donner suite,

puisque rien ne saurait remplacer l'examen et l'action systématiques de l'Assemblée générale, de sa Cinquième Commission, du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et du Comité spécial des opérations de maintien de la paix qui s'occupe de la gestion et des ressources du maintien de la paix des Nations Unies.

Je me félicite aussi de cet échange ouvert et sans exclusive, car le Conseil de sécurité est responsable des mandats qui envoient des soldats de la paix des Nations Unies affronter le danger, et le Conseil doit comprendre les problèmes et les insuffisances, sur le terrain et au Siège, du maintien de la paix des Nations Unies pour s'acquitter avec responsabilité et comme il faut de sa mission qui est l'exécution efficace des mandats.

Je tiens également à saluer l'attachement du Secrétariat à la politique de tolérance zéro, de complaisance zéro et d'impunité zéro face à la mauvaise gestion des achats et à la fraude, comme nous l'a promis Mark Malloch Brown ce matin. Je me réjouis également de la poursuite des enquêtes énergiques et de l'attachement du Secrétariat à la procédure régulière, et j'espère et pense que la politique de protection des fonctionnaires qui dénoncent des manquements qui a été lancée en décembre dernier sera respectée.

Enfin, je me félicite de l'attachement du Secrétariat à la réforme du règlement du personnel et du Règlement financier et règles de gestion financière portant sur le maintien de la paix qui pourrait être suggérée par les enseignements tirés de ces enquêtes. J'espère que certains au moins pourront être reflétés dans les recommandations que le Secrétaire général présentera à la fin de ce mois.

Nous comptons que ces recommandations s'appuieront, le cas échéant, sur les nombreuses réformes déjà introduites dans les pratiques et procédures d'achats des Nations Unies ces dernières années. Nous devons reconnaître que des réformes ont été effectuées même si elles sont insuffisantes.

Je suis rassuré par la déclaration du Secrétariat ce matin concernant la décision de répondre aux préoccupations relatives aux achats, mais, comme l'Ambassadeur du Ghana vient de le dire, c'est une question qui concerne tous les États Membres. Il nous incombe à tous, à travers l'Assemblée générale et ses organes subsidiaires, de donner une suite constructive

aux recommandations découlant des enseignements tirés de ces enquêtes.

Les enquêtes sont toujours en cours mais, de l'avis de ma délégation, il faudra envisager, entre autres, une relation de travail meilleure et plus formelle entre le DOMP et la Division des achats, qui devrait inclure une claire répartition des responsabilités et une responsabilisation à tous les niveaux. Nous pensons que les cadres supérieurs des deux départements devraient veiller à ce que les pratiques soient conformes aux Règlement financier et aux règles de gestion financière tout en veillant à ce que les achats appropriés puissent être effectués sans trop de retard. Cela veut dire, à mon sens – comme Mark Malloch Brown l'a affirmé ce matin – que nous devons une fois encore examiner le cadre réglementaire des achats sur le terrain.

En plus de la déclaration de situation financière, des directives d'éthique doivent être promulguées pour le personnel des Nations Unies prenant part aux activités d'achat. Il faut une formation meilleure et plus ciblée pour le personnel tant au Siège que sur le terrain et un système de technologies d'information unique, viable et capable d'effectuer toutes les activités d'achat des Nations Unies en procédant, en même temps, à des contrôles internes plus efficaces.

Enfin, il incombe non seulement à l'Assemblée générale et à ses organes subsidiaires mais aussi au Conseil de sécurité de donner suite à ce travail, d'examiner toute recommandation appropriée et de tenir compte des enseignements tirés dans la mise au point des mandats futurs de façon à ce que nous aussi, au Conseil, puissions contribuer à porter, au plus haut niveau possible, la confiance dans les opérations de maintien de la paix.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant des États-Unis.

Je voudrais tout d'abord remercier M. Mark Malloch Brown de l'exposé qu'il vient de nous présenter sur ce sujet fondamental. Je salue également la présence parmi nous d'un autre Secrétaire général adjoint, le Secrétaire général adjoint Guéhenno, et nous lui souhaitons également la bienvenue.

Tout d'abord, nous ne devons jamais oublier que les problèmes de gaspillage, de fraude et d'abus dans les passations de marchés dans les opérations de

maintien de la paix ne se réduisent pas à des chiffres en dollars. La corruption et la mauvaise gestion peuvent considérablement empêcher une mission de s'acquitter de son mandat. En bref, dans notre débat d'aujourd'hui, il s'est agi avant tout de sauver des vies, non seulement des civils que nous essayons de protéger, mais également du personnel provenant des pays qui fournissent des contingents et participent aux opérations de maintien de la paix. Si les pratiques de l'ONU en matière de passation de marchés ne sont pas responsables, rentables, efficaces et transparentes, l'ONU n'aura pas les biens et les services dont elle a impérativement besoin, des milliards de dollars sous forme de contributions pourraient être dépensés à mauvais escient ou leur utilisation pas bien expliquée, et l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies serait de ce fait compromise.

C'est pourquoi il est essentiel que le Conseil de sécurité se réunisse aujourd'hui pour débattre de cette question de façon ouverte et transparente. La légitimité de ces débats publics ne peut être mise en doute, étant donné la responsabilité qui incombe clairement au Conseil de sécurité, aux termes de la Charte, de créer et de contrôler les opérations de maintien de la paix et d'y mettre fin. La participation de responsables du Secrétariat ne fait que le confirmer. L'attachement des États-Unis au maintien de la paix est ferme; en témoignent notre soutien et notre plaidoyer au sein du Conseil de sécurité en faveur d'un mandat clair pour chaque mission. L'attachement du Conseil de sécurité est tout aussi ferme. Dans l'ensemble, le Conseil de sécurité a la responsabilité, avec le Secrétariat, de veiller à ce que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies soient menées de la façon la plus efficace et la plus transparente possible.

C'est justement en raison de cet attachement que nous avons la responsabilité de surveiller les lacunes dans la gestion des opérations de maintien de la paix, afin que nous puissions ensemble rectifier ces problèmes et contribuer à rendre les opérations plus fortes et plus efficaces.

Les défis sont immenses et les problèmes sont nombreux, mais nous demeurons résolus à travailler avec l'ONU et les États Membres pour parvenir à une réforme effective.

Je voudrais féliciter le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) d'avoir pris l'initiative d'établir le rapport intitulé « Examen d'ensemble de la

gestion du Département des opérations de maintien de la paix – Achats ». Sans aucun doute, il est toujours difficile de faire la lumière sur ses propres problèmes, mais c'est un premier pas fondamental. Le rapport du BSCI reflète, je crois, un sentiment qui se généralise, à savoir que les États Membres doivent changer fondamentalement le mode de fonctionnement de l'ONU.

À la lecture du rapport du BSCI, j'ai été frappé de voir combien il était semblable à celui publié par Paul Volcker et son groupe d'experts sur le scandale « pétrole contre nourriture ». Lorsqu'il a témoigné devant la Commission des relations étrangères du Sénat des États-Unis, M. Volcker s'est vu demander s'il pensait qu'il régnait à l'ONU une culture de la corruption. Il a répondu qu'il ne régnait pas tant une culture de la corruption, mais plutôt une culture de l'inaction. Malheureusement, le rapport du BSCI sur le Département des opérations de maintien de la paix ne fait que le confirmer. En effet, comme il est indiqué dans le rapport,

« le BSCI est parvenu à la conclusion qu'il existe des preuves tangibles d'abus dans les passations de marchés pour les opérations de maintien de la paix, qui ont entraîné des pertes financières et d'importantes erreurs dans les hypothèses de planification. »

Le BSCI a notamment fait état de l'absence de contrôle interne et a déclaré que

« Il est également très préoccupant de constater que l'administration de l'ONU n'a pas imposé à ceux qui n'ont pas respecté les procédures de contrôle interne de rendre des comptes ... [et que] D'importants contrôles faisaient défaut tandis que d'autres pourtant existants étaient souvent contournés. »

Nous prenons note du fait que le Département des opérations de maintien de la paix reconnaît ces conclusions de base du BSCI, mais nous manquerions à notre devoir si nous ne signalions pas une autre conclusion figurant dans le rapport du BSCI, à savoir la probabilité que ces problèmes persistent. Dans la Partie 9 du rapport, sont répertoriées 10 zones à risque ou zones de contrôle différentes ayant fait l'objet d'une étude du BSCI – entre autres, le personnel, les qualifications des vendeurs, la communication de situations de conflit d'intérêts. Sur les 10 catégories étudiées, le BSCI a conclu qu'un manquement dans

l'une pourrait être lourd de conséquence pour l'Organisation; mais ce qui est encore plus troublant, c'est que dans toutes ces 10 catégories, la probabilité qu'un manquement se reproduise « est pratiquement certaine dans les conditions actuelles ».

Ce qu'il faut, alors, comme je l'ai déjà dit, c'est un changement de cap dans le mode de fonctionnement du Département des opérations de maintien de la paix. Dans certains cas, le BSCI cerne bien certaines failles institutionnelles. Dans d'autres cas, par contre, il cerne des problèmes relatifs au personnel. Nous sommes parfaitement d'accord avec le BSCI lorsqu'il souligne l'importance du paragraphe 3 de l'Article 101 de La Charte des Nations Unies, qui insiste sur la nécessité d'assurer à l'Organisation les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité. Malheureusement, comme le rapport l'indique dans son évaluation globale, « il ressort clairement des conclusions figurant dans le présent rapport qu'il y a eu de graves manquements dans le respect de ces normes ». Cela a toute sa valeur en cette époque où le Département des opérations de maintien de la paix demande des fonds pour de nouveaux postes à pourvoir et où l'on ne sait pas trop comment ces schémas de répartition du personnel rentrent dans les objectifs généraux.

Nous avons toutefois fait un pas important ici aujourd'hui, en rassemblant nombre des parties intéressées pour débattre de cette importante question. Nous nous félicitons de la participation des représentants du Secrétaire général à ces débats publics. La décision du Secrétaire général de coopérer avec le Conseil de sécurité est effectivement pour nous un geste nous invitant à mettre l'accent sur la gestion et le professionnalisme dans le maintien de la paix.

Nous pensons qu'il importe de réunir les parties intéressées qui ont d'importants enjeux et de coopérer ensemble d'une nouvelle façon. Le BSCI lui-même a clairement expliqué en quoi cela était important, lorsqu'il a évalué la pratique passée consistant à faire comme si de rien n'était. Comme l'indique le rapport, « Malgré les nombreuses recommandations formulées par le BSCI dans des rapports d'audit précédents, l'administration n'a pas imposé aux responsables d'irrégularités l'obligation de rendre des comptes ». Comme je l'ai déjà dit, cela est directement lié à la culture de l'inaction.

Effectivement, le temps est venu de complètement modifier la culture des nombreuses institutions et entités au sein du système des Nations Unies. Qu'il s'agisse d'une culture de l'inaction ou d'une culture de l'impunité, nous devons voir des changements. Le problème que posent la fraude dans les passations de marchés, le gaspillage et les abus a une incidence directe sur nos finances, nous qui sommes le plus gros contributeur au système des Nations Unies : 22 % du budget ordinaire, 27 % du budget de maintien de la paix. Cela signifie que les États-Unis paient un quart de la note à chaque fois qu'il y a gaspillage, fraude et abus.

Ceci est inacceptable si nous voulons nous acquitter de la mission que nous ont confiée nos dirigeants dans le document final de septembre dernier, signé par 150 d'entre eux (résolution 60/1 de l'Assemblée générale). Nous prenons note de ce que le Département des opérations de maintien de la paix a pris plusieurs initiatives pour remédier aux problèmes relevés dans le rapport du BSCI. Et nous reconnaissons que la tâche qui les attend est gigantesque. La multiplication des opérations de maintien de la paix a fait peser une très lourde charge sur l'Organisation et nous comprenons les défis auxquels sont confrontées les personnes se trouvant sur le terrain. Nous les appuierons avec ce que nous estimons être nécessaire à l'exécution de leur mandat. C'est précisément en raison de ces défis nouveaux et de ceux qui se posent actuellement que nous voudrions une administration plus forte, une exécution des mandats plus efficace et une plus grande responsabilisation. Mais nous maintenons également que le BSCI a la possibilité d'évaluer de telles initiatives avec l'autonomie complète qu'il a demandée. Il est essentiel de préserver la crédibilité et l'indépendance du BSCI si nous voulons réussir notre grand nettoyage. Nous devons plaider cette cause aux plus hauts niveaux et demander : le Secrétaire général pense-t-il que le BSCI doit fonctionner de façon indépendante dans ses analyses et ses opérations?

Je voudrais une fois de plus remercier tous ceux qui ont participé au débat public d'aujourd'hui. Avec la prolifération des missions de maintien de la paix, une nouvelle mission devant être mise sur pied au Darfour dans les mois à venir, l'intérêt de cette question est indéniable. Aussi inconfortables que puissent être ces débats de par nature, les enjeux sont trop élevés pour que nous passions ces problèmes sous silence. Ils ont

un impact non seulement sur l'intégrité de l'Organisation des Nations Unies elle-même, mais aussi sur la vie des personnes qui participent aux opérations et de ceux que nous essayons d'aider. Ce sont là des raisons convaincantes pour prendre des mesures fermes et décisives. Nous devons saisir l'occasion qui nous est offerte par le BSCI pour suivre une nouvelle voie et pour contribuer à réaliser ce que la Secrétaire d'État Rice a appelé une révolution durable en matière de réforme ici, à l'Organisation des Nations Unies.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Afrique du Sud. Je lui donne à présent la parole.

**M. Kumalo** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je souhaiterais commencer en vous félicitant, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

D'emblée, je souhaiterais souligner que, pour le Groupe des 77 et de la Chine, le Conseil de sécurité n'est pas le cadre qui convient pour débattre des questions qui relèvent de la compétence de l'Assemblée générale. La Charte des Nations Unies définit clairement les rôles et les responsabilités des principaux organes de l'Organisation des Nations Unies, tout comme le font les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, qui est le principal organe délibérant, décisionnel et représentatif de l'Organisation des Nations Unies.

Comme l'a fait le Mouvement des pays non alignés, nous souhaitons redire notre préoccupation face à cet empiétement du Conseil de sécurité sur les fonctions et les pouvoirs de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Nous constatons que le Conseil de sécurité empiète sur des questions qui ne relèvent habituellement pas de sa compétence et qu'il s'arroge des pouvoirs d'établissement de normes qui incombent uniquement à l'Assemblée générale. Débattre de questions telles que la passation des marchés est contraire à l'Article 24 de la Charte, qui définit clairement la responsabilité première du Conseil.

Cette séance se place au moment où le reste des Membres de l'Organisation des Nations Unies sont activement engagés dans un processus dirigé par le Secrétaire général et par le Président de l'Assemblée générale, qui vise à réformer et renforcer l'Organisation des Nations Unies. Le principe fondamental qui sous-tend cet effort collectif est que l'Organisation des Nations Unies est un organe intergouvernemental où la voix de chaque Membre doit être entendue et respectée, quelles que soient les contributions qu'il apporte au budget de l'Organisation.

Il est imposé à tous les États Membres de contribuer des ressources à l'Organisation sur la base de leur capacité de payer. Le fait qu'il puisse y avoir une différence dans les niveaux de contribution monétaire au fonctionnement de l'Organisation n'implique pas qu'il y ait une différence quelconque entre les États Membres en matière de prise de décisions au sein de l'Organisation des Nations Unies.

Le Groupe des 77 et de la Chine a toujours appuyé les efforts faits par le Secrétaire général afin de réformer l'Organisation des Nations Unies. Nous avons toujours appelé à une plus grande transparence et à une plus grande responsabilité au sein de l'Organisation, ainsi qu'à une utilisation plus efficace de ses ressources.

Les politiques et les pratiques en matière de passation de marchés relèvent de la compétence de l'Assemblée générale et sont débattues à intervalle régulier par cet organe. L'Assemblée a toujours examiné les rapports des organes de contrôle sur les passations de marchés et sur les audits des états financiers des opérations de maintien de la paix. En fait, au cours des dernières années, les mesures décisives prises par l'Assemblée générale ont abouti à des réformes importantes du système de passation des marchés. Le rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI), dont nous débattons ici aujourd'hui, a été demandé par les membres du Groupe des 77 et de la Chine, et nous attendons toujours qu'il soit officiellement présenté à l'Assemblée générale et examiné par celle-ci.

Par conséquent, l'insinuation selon laquelle les pays en développement toléreraient d'une certaine façon la corruption, la mauvaise gestion et la fraude est fautive. Le Groupe des 77 et de la Chine attend toujours que le Secrétaire général prenne immédiatement des

mesures dans les cas de corruption, de fraude ou d'infraction quelconque au sein de l'Organisation des Nations Unies. Nous croyons que les membres du personnel doivent être tenus responsables de toute infraction, quelles que soient leur nationalité ou leur ancienneté. Nous souhaitons assurer que toute action disciplinaire respecte les procédures régulières, selon les principes fondamentaux de justice et d'équité, et qu'elle soit conforme aux règles et dispositions de l'Organisation. C'est la raison pour laquelle nous pensons que le débat d'aujourd'hui sape le rôle de l'Assemblée générale, en particulier la fonction de contrôle qui appartient à tous les États Membres.

Nous savons que, lorsque le Conseil de sécurité s'est arrogé la fonction de contrôler un programme – tel que le programme Pétrole contre nourriture qui a été créé, géré et contrôlé par le Conseil –, l'expérience n'a pas été satisfaisante. C'est l'Assemblée générale qui a dû instituer des garde-fous supplémentaires, tels que le Bureau de la déontologie de l'Organisation des Nations Unies créé récemment, la politique de protection des fonctionnaires qui dénoncent des manquements et le renforcement du BSCI, suite à la perception erronée selon laquelle la corruption et la mauvaise gestion étaient omniprésentes à l'Organisation des Nations Unies.

Tout au long du processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies, le Groupe des 77 et de la Chine, qui représente plus des deux tiers des Membres de l'Organisation des Nations Unies, s'est toujours tenu prêt à engager un dialogue constructif avec les États Membres de toutes les régions du monde. Pour nous, l'Organisation des Nations Unies est importante. Nous représentons les pays en développement qui se tournent vers l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle les aide à se développer et pour qu'elle aide nos peuples à apporter une réponse à la menace permanente que représente le sous-développement. Nous pensons qu'il est nécessaire de vivre à l'abri du danger. Cependant, en l'absence de développement, la sécurité demeurera à jamais inaccessible.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de Singapour. Je lui donne à présent la parole.

**M. Menon** (Singapour) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la

parole. Il s'agit d'une question importante. Toutes les voix devraient être entendues.

Aucun d'entre nous, à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, n'aurait pu imaginer ce qui nous attendait lorsque nous avons demandé au Bureau des services de contrôle interne (BSCI) de mener un audit de la gestion du Département des opérations de maintien de la paix. Tout ce que nous voulions, c'était que les allégations de fraude et de mauvaise gestion fassent l'objet d'une enquête, afin que nous puissions régler les problèmes dans le système.

Plus d'un an après, le rapport de 45 pages du BSCI est devenu une source de grande inspiration. Il a inspiré au Secrétariat de suspendre huit membres de son personnel sans qu'ils soient inculpés. La fuite du brouillon du rapport à la presse a inspiré aux journalistes d'écrire des articles sur cette histoire et d'imprimer le nom de ces fonctionnaires. Il a inspiré à un fonctionnaire de haut rang de l'Organisation des Nations Unies de court-circuiter l'Assemblée générale, de convoquer une conférence de presse et de parler de corruption à l'Organisation des Nations Unies. Il a ensuite inspiré aux États Membres et à un groupe d'États de mettre en question les motivations de ce fonctionnaire et de demander ce qu'il en était de la procédure régulière et de l'égalité de traitement. Il a inspiré à deux membres du Congrès américain de mal interpréter les motivations de ce groupe. Maintenant, nous découvrons qu'il a inspiré à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité de s'occuper de cette question et de définir les limites de leurs mandats respectifs.

J'aime voir les choses positivement. Le rapport m'inspire de croire qu'en dépit des tensions, cet épisode aura été positif s'il nous incite à considérer sérieusement la réforme et le caractère sacré du processus de réforme. Il ne s'agit pas de rendre certains pays heureux; il ne s'agit pas de fournir une estrade pour que certains prennent des attitudes et se mettent en valeur. Il s'agit de faire fonctionner correctement l'Organisation des Nations Unies pour l'ensemble de ses Membres. Une Organisation des Nations Unies bien gérée, légitime et crédible vient en aide dans des domaines aussi divers que le développement, l'aide humanitaire et la prévention des conflits. Nous devons tous être déterminés à assurer le bon fonctionnement de l'ONU, car elle est à notre service et nos succès comme nos échecs sont collectifs.

C'est dans cet esprit qu'il faut considérer le rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI). Ses conclusions sont très graves. Apparemment, selon le rapport, il existe des preuves substantielles d'abus dans les passations de marchés pour les opérations de maintien de la paix ayant conduit à des pertes financières et à d'importantes inexactitudes dans les hypothèses de planification. Des chiffres allant jusqu'à 300 millions de dollars au total ont été avancés par le BSCI. L'ampleur de ces faits, s'ils sont avérés, exige une enquête diligente et approfondie. Nous devons aller au fond des choses. Mais, dans le même temps, de telles enquêtes nécessitent une probité et une impartialité au-dessus de tout soupçon. Pour être légitimes, elles ne doivent en aucun cas être perçues comme une chasse aux sorcières ciblée ou comme le moyen de stigmatiser certains individus. Malheureusement, nous en sommes loin ici.

Je reconnais en toute franchise qu'un ressortissant de Singapour compte parmi les huit fonctionnaires qui ont été placés en congé administratif. Mais cela dit, la procédure régulière a-t-elle été respectée?

Tout d'abord, les fonctionnaires ont été placés en congé administratif à la mi-janvier sans avoir reçu un exemplaire du projet de rapport sur lequel cette mesure se fondait apparemment. Comment peut-on se défendre si l'on ne sait pas ce qui vous est reproché?

Deuxièmement, le projet de rapport du BSCI a fait l'objet d'une fuite, ce qui a conduit à la publication des noms de ces fonctionnaires. Pour aggraver encore les choses, un haut fonctionnaire du Secrétariat a ensuite organisé une conférence de presse évoquant des cas de fraude et de corruption supposés au sein de l'ONU. Voilà qui pour le moins préjuge de l'enquête. Cette curieuse décision de parler à la presse a court-circuité en outre l'organe même, à savoir l'Assemblée générale, qui était à l'origine de cette demande de rapport. Les États Membres n'ont reçu un exemplaire du rapport du BSCI qu'après en avoir fait la demande, et plus d'une semaine plus tard. La situation pourrait être comique si elle n'était pas si tragique. Elle a aussi déclenché un vaste débat sur les relations entre le Secrétariat et l'Assemblée générale.

Troisièmement, des questions se posent quant au respect du principe d'égalité de traitement. Le rapport du BSCI traitait à l'origine des allégations de malversations dans les activités de passation de

marchés des opérations de maintien de la paix. Je crois comprendre que ces opérations sont gérées par le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) et qu'il y a eu également une délégation de pouvoir accordée à certains hauts fonctionnaires du DOMP sur le terrain leur permettant d'accorder des marchés jusqu'à un niveau déterminé. Pourtant le fonctionnaire du plus haut rang à avoir été mis en congé administratif est le Sous-Secrétaire général à la gestion. Il nous semble illogique que son homologue du DOMP, à qui l'on avait accordé une délégation de pouvoir, n'ait pas été traité de la même manière. Même l'un des membres de l'équipe du BSCI qui a rédigé le rapport a récemment indiqué au cours d'un déjeuner d'information : « Toute délégation d'autorité s'accompagne d'une responsabilisation ».

Notre zèle en faveur de la réforme nous a peut-être conduit à oublier parfois les procédures. Mais nous devons nous rappeler que les procédures sont cruciales si nous voulons que nos actions soient légitimes et aient un effet durable. Si j'appuie assurément un examen approfondi du Département de la gestion et du DOMP sur la base du rapport du BSCI, je voudrais rappeler qu'il ne s'agit pas du seul rapport qui circule. La Commission Volcker a également publié un rapport volumineux sur une question plus vaste encore. Notre zèle pour la réforme devrait peut-être s'attacher en partie à examiner combien de milliards de dollars ont été mal gérés dans le cadre du programme « pétrole contre nourriture ». Je crois qu'il s'agit d'un problème dont le Conseil de sécurité est parfaitement conscient. Comme l'a déclaré un jour H.L. Mencken, « l'injustice est relativement facile à supporter, c'est la justice qui fait mal ». Peut-être devrions-nous appliquer la justice de manière plus égale.

Pour en revenir au rapport du BSCI, ce qui est fait est fait. Certaines décisions un peu étranges ont entraîné pas mal de dommages à la fois pour des individus et pour la relation entre le Secrétariat et les États Membres. Pour aller de l'avant, je ne peux que demander que les enquêtes soient menées minutieusement et aussi rapidement que possible. Si les preuves mènent à des accusations, qu'elles soient faites, afin que les fonctionnaires concernés puissent se défendre. S'ils n'ont rien à dire pour leur défense, qu'ils soient jugés coupables de malversations et qu'ils soient traités en conséquence. À l'inverse, s'ils sont exonérés, ils doivent être rétablis dans leurs fonctions et obtenir toutes les excuses qui s'imposent.

Cela devrait être fait avant que l'actuel Secrétaire général n'achève son mandat. Je le précise parce que les enquêtes menées à l'ONU ont la fâcheuse habitude de s'éterniser et de passer de mains en mains. Il faut donc que nous abordions la réforme et ses diverses facettes de manière équitable et avec la même ferveur. Comme Martin Luther King l'a un jour écrit, « une injustice commise quelque part est une menace pour la justice dans le monde entier ».

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je voudrais m'exprimer brièvement en tant que représentant de mon pays. L'Ambassadeur Menon a évoqué une conférence de presse organisée par un haut fonctionnaire du Secrétariat, et je voudrais simplement demander à M. Mark Malloch Brown d'indiquer, quand il répondra aux questions, s'il peut confirmer qu'il a lui-même demandé à ce haut fonctionnaire des Nations Unies de tenir cette conférence de presse.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de l'Autriche.

**M. Pfanzelter** (Autriche) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et des autres pays qui souscrivent à la présente déclaration.

L'Union européenne appuie vigoureusement les activités de maintien de la paix de l'ONU tant sur le principe que dans la pratique. Cet appui de principe s'explique par le fait que l'ONU leur confère une légitimité sans pareille, alliée à son impartialité et à son professionnalisme. L'ONU est souvent le seul espoir de retrouver la voie de la paix et de la stabilité pour les pays dévastés par la guerre et leur population. Une récente étude comparative menée par la RAND Corporation sur les efforts d'édification de la nation a montré le remarquable taux de réussite des opérations de maintien de la paix de l'ONU. Les auteurs ont conclu que l'ONU offre le cadre institutionnel le mieux adapté aux missions d'édification de la nation qui exigent moins de 20 000 hommes. Ils ont de plus conclu que l'ONU fournit une structure au coût comparativement faible, avec un taux de réussite comparativement élevé et le plus haut degré de légitimité internationale. Notre propre expérience nous permet de partager cette analyse.

L'appui pratique de l'Union européenne aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies est

démonstré par de simples chiffres. À l'heure actuelle, le budget annuel des opérations de maintien de la paix s'élève à plus de 5 milliards de dollars. L'Union européenne, prise dans son ensemble, est de loin le plus grand contributeur financier, fournissant environ 38,5 % du budget du maintien de la paix. Ensemble, les États membres de l'Union européenne fournissent également environ 4 100 soldats sur le terrain. Inutile donc de dire que nous avons un intérêt tout particulier à ce que les ressources soient employées de la manière la plus efficace et la plus efficiente. Nous sommes profondément préoccupés par les récentes allégations de fraude et de mauvaise gestion dans les activités de passation de marchés pour le maintien de la paix et nous appuyons tous les efforts menés pour enquêter sur ces allégations.

Dans ce contexte, nous voudrions faire part de notre satisfaction du travail accompli par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI), qui a de lui-même attiré notre attention sur ces cas éventuels de fraude. Les personnes qui seront reconnues coupables devront répondre de leurs actes, dans le respect d'une procédure équitable. Nous pensons que des contrôles internes plus stricts et une meilleure surveillance doivent être mis en place. Les plus hautes normes éthiques doivent aussi être appliquées, afin d'empêcher que de tels incidents ne se reproduisent. Tous les départements concernés par le processus de passation de marchés doivent veiller à ce que leurs fonctionnaires du rang le plus élevé supervisent ce processus, respectent les règles et règlements pertinents et soient concrètement et aux yeux de tous tenus pour responsables de leurs actes.

Dans le même temps, nous ne devons pas oublier que c'est souvent dans les circonstances les plus difficiles et avec des délais extrêmement courts que l'ONU est appelée à mettre en place une opération de maintien de la paix. Sans aucun retard, les troupes doivent être déployées, l'équipement doit être acheté et l'infrastructure indispensable doit être mise en place. Il s'agit d'une tâche gigantesque et nous voudrions exprimer notre grande satisfaction des résultats obtenus par l'Organisation dans ce domaine.

Depuis 1948, 2 248 Casques bleus des Nations Unies ont perdu la vie dans l'accomplissement de leur devoir. Jour après jour, les soldats de la paix fournissent dans le monde entier des services essentiels aux États Membres et à leurs populations. Nous avons le devoir collectif de veiller à ce que l'ONU soit bien

gérée, y compris dans le domaine du maintien de la paix. Il est aussi de notre devoir, en tant qu'États Membres de l'ONU responsables, de veiller à ce que l'ensemble de l'engagement, des succès et du dur labeur des soldats de la paix des Nations Unies, dont les tâches difficiles découlant de mandats délivrés par le Conseil de sécurité, soit connu du monde entier.

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'invite le représentant de la Sierra Leone à prendre la parole.

**M. Pemagbi** (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur et un devoir de contribuer à ce débat sur la gestion des opérations de maintien des Nations Unies au nom du Groupe africain.

Le Groupe africain s'associe aux déclarations faites par le Groupe des 77 et le Mouvement des pays non alignés.

Je vais commencer par m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir assumé la responsabilité de la direction des travaux du Conseil de sécurité pendant le mois de février.

Je tiens également à remercier M. Mark Malloch Brown pour l'exposé très utile qu'il nous a présenté ce matin.

L'ONU se trouve en plein cœur d'un processus de réformes historiques, et je tiens à assurer tous les membres du Conseil de sécurité que le Groupe africain a été et continuera d'être totalement déterminé à atteindre les objectifs des réformes jusqu'à leur aboutissement. À cet égard, le Groupe apprécie tous les efforts qui sont correctement déployés pour renforcer l'efficacité de l'Organisation et l'aider à réaliser ses objectifs. C'est la raison pour laquelle le Groupe africain est déterminé à appuyer les mesures visant à corriger les faiblesses en matière de gestion des opérations de maintien de la paix, notamment la passation des marchés, que l'ONU ne saurait tolérer. Le Groupe africain est conscient du fait que, parce que les opérations de maintien de la paix occupent une place si centrale dans l'activité de l'ONU, toute irrégularité de gestion pourrait porter atteinte à l'image de l'Organisation, ce que nous ne pouvons tolérer.

Le Groupe considère, toutefois, qu'un débat sur ce sujet relève de la responsabilité de l'Assemblée générale qui, selon la Charte, est l'organe délibérant, représentatif et de prise de décisions des Nations Unies. En fait, l'Assemblée générale est activement

saisie de la question et attend du Secrétaire général des rapports sur la question. Le Groupe africain considère donc que ce débat empiète sur l'autorité de l'Assemblée générale, surtout à un moment où des efforts sont déployés pour renforcer et revitaliser l'Assemblée générale.

Nous attendons avec impatience le rapport du Secrétaire général qui, j'en suis convaincu, recommandera des stratégies pour nous attaquer au problème de la transparence et de la responsabilité dans le système de passation des marchés relatifs aux opérations de maintien de la paix.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Malaisie.

**M. Hamidon** (Malaisie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur d'intervenir au nom du Mouvement des pays non alignés.

Avant tout, le Mouvement des pays non alignés vous félicite, Monsieur le Président, d'assumer la présidence du Conseil de sécurité pendant le mois de février. Ma délégation remercie le Conseil de sécurité d'avoir autorisé le Mouvement des pays non alignés à participer à cette réunion importante.

Comme le Groupe des 77 et de la Chine, le Mouvement des pays non alignés insiste sur le fait que le Conseil de sécurité n'est pas l'instance habilitée à examiner des questions liées à la passation des marchés relatifs aux opérations de maintien de la paix, qui relèvent des fonctions et des pouvoirs de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale est le principal organe de contrôle des Nations Unies. Le contrôle des passations des marchés, y compris ceux relatifs aux opérations de maintien de la paix, ainsi que d'autres aspects de la gestion, est la prérogative de l'Assemblée générale. Comme nous l'avons tous reconnu, l'Assemblée générale a donné mandat de l'audit en question par sa résolution 59/296. En fait, la proposition demandant au Secrétaire général de procéder à un audit de gestion complet des zones à risque dans la gestion des opérations de maintien de la paix a été présentée par les pays en développement en vue d'identifier d'éventuels cas de fraude et d'abus de pouvoir. Le résultat de cet audit, qui figure dans le projet de rapport du Bureau des services de contrôle interne, n'a pas encore été présenté à l'Assemblée.

Ce n'est donc pas seulement inapproprié pour le Conseil de sécurité d'examiner des questions de contrôle et de gestion, qui relèvent des fonctions de l'Assemblée générale. C'est encore plus inapproprié de fonder ce débat sur un rapport, ou sur les éléments essentiels d'un rapport, dont l'Assemblée a donné mandat, et qui doit lui être présenté en temps utile par le Secrétaire général.

Bien entendu, nous sommes tous conscients des conséquences de l'implication du Conseil de sécurité dans la gestion des programmes de l'ONU. Nous avons tous en mémoire le rapport du Comité Volcker et ses critiques cinglantes sur le rôle joué par le Conseil de sécurité. Nous aurions préféré que le Conseil de sécurité tire les leçons des conséquences qui se dégagent de ce rapport et cesse d'empiéter sur des domaines qui vont au-delà de son mandat et de sa compétence.

Tout en étant conscient de la nature multidimensionnelle et multidisciplinaire des mandats des opérations de maintien de la paix approuvés par le Conseil de sécurité, et tenant compte de l'Article 24 de la Charte, le Mouvement des pays non alignés affirme avec force que l'Article 24 et la nature des mandats n'octroient pas nécessairement au Conseil les compétences lui permettant d'aborder les questions qui relèvent des fonctions et des pouvoirs de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés avertit du danger, pour le Conseil de sécurité, d'empiéter sur des questions qui relèvent de toute évidence des fonctions et des pouvoirs de l'Assemblée et de ses organes subsidiaires.

Tout en notant que la passation des marchés relatifs aux opérations de maintien est actuellement examinée par le Conseil, le Mouvement des pays non alignés rappelle une fois de plus que la préparation et la présentation des rapports sur ces questions ont en fait été demandées par l'Assemblée générale et que ces questions font encore l'objet d'un examen actif. En outre, le Mouvement des pays non alignés souligne que la Charte prévoit que l'Assemblée est habilitée à examiner les questions liées aux dispositions financières et budgétaires des opérations de maintien de la paix. Sur la base de ces arguments, le Mouvement des pays non alignés avertit du danger que le Conseil ne prenne ultérieurement position sur ces deux questions, ce qui pourrait préjuger de la décision ou de

la recommandation que l'Assemblée formulera en temps voulu ou en limiter la portée.

Le Mouvement des pays non alignés souligne qu'il est nécessaire de respecter pleinement les fonctions et les pouvoirs des principaux organes, en particulier de l'Assemblée, et de maintenir l'équilibre qui règne entre eux dans le cadre de leurs fonctions et pouvoirs respectifs conformément à la Charte, ainsi que de veiller à ce que, dans leurs efforts pour assurer le respect et la défense de la Charte, les États Membres de l'ONU arrêtent toute tentative d'attribuer à la compétence du Conseil de sécurité les questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée – et du Conseil économique et social, pour ce qui est de la présente question. Le Mouvement des pays non alignés souligne que le Conseil doit respecter pleinement toutes les dispositions de la Charte, ainsi que toutes les résolutions de l'Assemblée générale qui clarifient sa relation avec elle – organe délibérant, représentatif et directeur de l'ONU – et avec d'autres organes principaux.

Le Mouvement des pays non alignés demeure particulièrement préoccupé de constater que le Conseil de sécurité se livre à un exercice de définition de normes et d'établissement de définitions dans des domaines qui vont au-delà de son mandat et de sa compétence. Le Mouvement des pays non alignés rappelle que, conformément au paragraphe 1 de l'Article 13 de la Charte, l'Assemblée générale, qui est le forum universel où sont représentés tous les États Membres de l'Organisation, a la tâche principale du développement progressif du droit international et de sa codification. Le Mouvement des pays non alignés appuie les efforts en cours sous la direction du Président de l'Assemblée en vue de renforcer le rôle central et l'autorité de l'Assemblée, inspirés par des critères de pertinence et d'efficacité.

Le Mouvement des pays non alignés a demandé au Président de l'Assemblée générale de prendre les mesures nécessaires, relevant de ses pouvoirs et de son mandat, pour maintenir la primauté et le plein respect de la Charte et de l'Assemblée. De même, le Mouvement des pays non alignés estime que le Président du Conseil de sécurité devrait agir pareillement. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés exhorte les Présidents de l'Assemblée, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, conformément à la résolution 58/126 de l'Assemblée générale, de continuer à débattre régulièrement entre

eux de l'ordre du jour et du programme de travail des principaux organes respectifs qu'ils représentent, en vue de renforcer la cohésion et la complémentarité entre ces organes de manière à leur permettre de se renforcer mutuellement, et en respectant leurs mandats mutuels. En outre, un tel débat pourrait certainement favoriser la compréhension mutuelle entre ces derniers, que les membres des organes respectifs qu'ils représentent ont en toute bonne foi investi de leur confiance s'agissant de la nécessité de respecter les dispositions sacro-saintes consacrées par la Charte et relatives aux fonctions et pouvoirs de chaque organe principal.

Pour terminer, le Mouvement des pays non alignés réaffirme qu'une coopération et une coordination étroites entre les organes principaux de l'ONU, conformément aux fonctions et pouvoirs respectifs que leur confère la Charte, sont indispensables pour permettre à l'ONU de conserver sa pertinence et d'être toujours en mesure de faire face à la myriade de menaces et de défis actuels, nouveaux et futurs dans les domaines du développement, du progrès social, de la paix et de la sécurité, des droits de l'homme et de la primauté du droit.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Malloch Brown pour qu'il réagisse aux observations faites et aux questions soulevées.

**M. Malloch Brown** (*parle en anglais*) : Je dois dire qu'en écoutant ce débat deux pensées me viennent d'abord à l'esprit. La première est le sérieux avec lequel tous les orateurs abordent la défaillance des systèmes et, dans certains cas peut-être, la corruption. Je pense que nous le déplorons tous gravement. Chacun reconnaît que nous devons résoudre ces problèmes. Le second sentiment très fort que j'ai est la difficulté de s'attaquer à ces problèmes de gestion en constante évolution dans une instance politique comme celle-ci alors que des enquêtes sont en cours. Involontairement, la culpabilité peut être suggérée tant qu'une enquête suit son cours. Involontairement, on peut exagérer – ou en fait minimiser – l'ampleur des problèmes. Tout cela pose, pour nous qui sommes chargés de la gestion, de grandes difficultés s'agissant d'agir vis-à-vis de tous ceux concernés de manière ferme, juste et équilibrée.

Le Président a demandé, en tant que représentant des États-Unis, si je confirmais avoir effectivement demandé à un haut fonctionnaire, qui est un Américain,

de faire un exposé à la presse. Je confirme que je l'ai fait. Je le lui ai demandé parce que la presse avait déjà publié des fuites qui compromettaient gravement la réputation de l'Organisation et des personnes citées. Ce que je lui avais demandé, c'était d'expliquer les mesures que nous prenions pour veiller à ce qu'une suite soit donnée aux rapports d'audit. Nous ne lui avons pas demandé – et il ne l'a pas fait – de présenter les conclusions du rapport, car celles-ci devraient en effet d'abord être dûment présentées aux États Membres. Mais, dans la mesure où le rapport avait été divulgué, il était difficile pour ce fonctionnaire de séparer son exposé des conclusions du rapport. Mais, une fois encore, je reviens sur le fait que les mots ont leur importance. Les journalistes ont cité des observations tirées de la conférence de presse comme preuves d'une corruption avérée. Ce fonctionnaire n'entendait pas qu'elles soient prises comme telles; et il n'aurait eu aucune raison de les présenter comme telles, puisque les enquêtes se poursuivent.

En tant que Chef de Cabinet d'un Secrétaire général qui croit profondément dans le concept de la fonction publique non pas nationale mais internationale, je voudrais m'exprimer au nom d'un autre fonctionnaire américain, la Sous-Secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix. Il avait été suggéré que peut-être elle aussi devait être suspendue. Je tiens simplement à dire que c'est là où les mots deviennent inadéquats, car avec tout le respect que je dois au Représentant permanent de Singapour, il s'agit là de deux affaires bien distinctes. L'une a trait à une enquête sur les décisions que la personne qu'il a citée a prises et qui, nous l'espérons vivement, la disculpera. Le Secrétaire général avait le sentiment que tant que cette enquête n'était pas terminée, il ne convenait pas que cette personne continue de s'acquitter de ses fonctions. Contre l'autre individu, aucune allégation de la sorte, même avec beaucoup d'imagination, n'a été portée. Il s'agit de savoir où la chaîne de responsabilité s'arrête dans un système de gestion et de responsabilité décentralisées. Dans notre réponse au rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI), nous faisons clairement savoir que nous pensons qu'à tous les niveaux, la direction – le Secrétaire général, ceux qui travaillent pour lui et le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix ainsi que ses collègues de haut rang : nous tous – assume la responsabilité de cette défaillance. Mais nous pensons qu'il serait très injuste d'accuser un haut fonctionnaire aux dépens des autres.

Une fois encore, s'agissant de l'importance des mots, de nombreux participants ont écouté avec soin ce que j'ai dit à propos des 300 millions de dollars mentionnés dans le rapport du BSCI. Mais pour ceux qui, une fois encore, estiment que c'est un « paquet d'argent », je voudrais dire une fois encore qu'une bonne partie de cet argent résulte de la surévaluation des ressources, dont nous n'avons aucune raison de penser qu'un seul centime ait été perdu pour l'Organisation. La deuxième partie de ce montant résulte d'une extrapolation à partir de deux missions examinées : que serait-il advenu si la même chose s'était produite dans toutes les missions? Mais il s'agissait de deux nouvelles missions qui sont bien plus vulnérables aux difficultés en matière d'achats que ne le sont les missions en place qui disposent de systèmes bien établis. La troisième grande partie de ce montant a rapport au manque de respect des procédures, ce qui pourrait signifier qu'il se passait quelque chose de louche, mais pas nécessairement dans la mesure où nous estimons que ces procédures sont par trop compliquées et qu'elles ne sont pas adaptées aux opérations sur le terrain auxquelles elles s'appliquent.

Cela étant, nous reconnaissons qu'un pourcentage bien plus infime que ces 300 millions de dollars est extrêmement alarmant et pourrait, à la fin des enquêtes, mettre en cause certains collègues. Mais je crois qu'il est très important de garder le sens des proportions dans tout cela.

Je voudrais faire deux observations finales.

Une fois encore, nous ne devons pas permettre à la politique d'influencer la difficile tâche de gestion à laquelle nous faisons face. Le Secrétaire général était très heureux que je vienne faire un exposé au Conseil sur la demande du Président. Mais il a averti le Conseil qu'il s'inquiétait vivement du fait que cela ne se transforme en une sorte de confrontation entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité sur leurs rôles respectifs. Aucun d'entre nous ne le veut à un moment où nous devons tous collaborer pour régler ce problème et, fait plus important, faire avancer les réformes cruciales de notre Organisation, notamment la création du Conseil des droits de l'homme et la

réforme de la gestion, qui sera examinée la semaine prochaine. Nous ne pouvons pas le faire si nous sommes divisés sur les différents rôles que le Conseil et nos gouvernements doivent jouer.

Enfin, sur la question de la réforme de la gestion, je voudrais simplement dire – donner un avant-goût, si vous préférez, de ce que vous entendrez la semaine prochaine – que, comme je l'ai dit au Conseil, le taux de vacances de postes parmi le personnel de la Section des achats (hors Siège) s'élève à 50 % contre 30 % pour le personnel hors Siège en général. Nous devons améliorer les conditions d'emploi. Leurs familles n'accompagnent pas ces membres du personnel, ils ont des contrats de courte durée et ils sont fortement désavantagés par rapport à ceux qui travaillent ici à New York. Nous devons rectifier la situation si nous voulons une main-d'œuvre stable et motivée et éviter que ces problèmes ne se reproduisent.

S'agissant de la question de la formation, devinez à quel montant s'élève le budget pour la formation des 70 membres de la Division des achats ici à New York? Une somme princière de 20 000 dollars par an. Pourtant nous sommes confrontés à un grave problème dans ce domaine pour ce qui est du perfectionnement et du rééquipement, que nous devons régler. Comme plusieurs représentants permanents l'ont indiqué, à moins de créer une base informatique pour les achats, et du reste pour tous nos arrangements en matière de gestion, nous ne serons pas en mesure d'aller au fond des choses. De nouveaux systèmes informatiques sont également coûteux. N'espérez donc pas que les estimations du rapport de la semaine prochaine sur la réforme de la gestion seront modestes. Si nous voulons une ONU qui soit à la hauteur de ce que tous ceux qui sont autour de cette table ont dit cette semaine, cela nous coûtera de l'argent. Mais je pense que c'est un investissement qui vaut la peine d'être fait.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Malloch Brown des éclaircissements qu'il a donnés.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 12 h 40.*